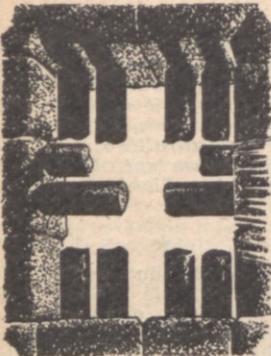


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR



# VOIX ET VISAGES

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-7° • INVALIDES 34-14

## LA LOI MOUTON PERD DES VOIX

Le Comité National de Défense du Titre de Déporté qui groupe soixante mouvements de Résistance et Associations de Déportés et Familles de Disparus remercie les 189 courageux députés qui, le 11 octobre 1956, ont voté contre la loi Mouton introduisant le terme de Déportation dans la définition légale de l'ancien requis du S.T.O.

Dix ans après la Victoire qui mit fin à l'occupation allemande et rendit la Liberté aux Français, à l'heure où les S.S. sont incorporés dans la Wehrmacht, le Comité National de Défense du titre souhaite, pour l'honneur du Parlement, que nos représentants à l'Assemblée Nationale comprennent la gravité d'un vote qui ôterait au mot déportation le sens tragique qu'il a pris dans la conscience universelle, en définissant une tentative d'extermination et de déchéance humaine dont l'horreur n'a jamais été surpassée dans l'histoire, et le châtiment impitoyable réservé à ceux qui résistaient au nazisme.

Chères camarades,

Vous avez déjà appris, en lisant les journaux, le vote par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi donnant aux S.T.O. le « titre » de « victime de la déportation du travail ». Ce bulletin contient un compte rendu des séances qui ont précédé le vote. Quelle que soit votre déception momentanée, un fait reste acquis, c'est que, grâce à l'action d'un grand nombre de résistants — dont la vôtre — l'opinion publique a été avertie. Si la majorité des députés a préféré, à la justice et à la raison, les raisons électoralistes c'est avec, cette fois, une conscience très exactement informée. Tandis qu'une minorité importante de nos représentants refusait de voter ce que le manifeste du Réseau du Souvenir appelait à juste titre : *un contre-sens historique, un déni de justice et une offense à la mémoire de tous ceux qui furent astreints, eux aussi, au travail forcé, mais en attente de la mort obligatoire*.

Je ne pense pas, chères camarades, qu'aucune de vous se soit étonnée de voir notre Association s'engager aussi ardemment dans ce débat. Depuis que l'A.D.I.R. existe, nous avons interdit à notre action tout caractère partisan. L'entraide était l'essentiel de nos préoccupations. Mais ce que nous avons à défendre désormais — et que nous ne pensions pas être aussi vite menacé — est autrement plus important que chacune de nos vies. Il s'agit de ce patrimoine national que représentent la lutte, les souffrances et le sacrifice de nos camarades. Si nous avons échappé à leur destin, ce n'est pas pour réclamer des monuments et des couronnes pour nos morts, des médailles et des pensions pour nous-mêmes. Notre mission est avant tout de nous « arquebouter contre l'oubli » selon la forte expression de M. Jean de Lipkowski devant l'Assemblée Nationale.

L'oubli, d'abord, des crimes de l'Allemagne nazie dont il faut prévenir le retour. Onze ans après sa défaite ressurgit la puissance militaire allemande, malgré le mouvement pacifiste qui s'est élevé outre Rhin contre le service militaire obligatoire. D'anciens officiers S.S. sont

intégrés dans la Wehrmacht et leur revue, « Der Freiwillige » — luxueusement éditée — réclame la réhabilitation totale de leurs anciens corps : « précurseur, avec dix années, de l'idée de fédération européenne contre la menace bolchevique ». ...Déjà le gouvernement de Bonn demande pour ses douze futures divisions un équipement atomique. Cependant que la puissance industrielle allemande — dont nous avons appris de quel poids elle entraînait l'Allemagne vers un destin belliqueux — ne cesse aujourd'hui de s'accroître. Nous perdons la Sarre dont l'intégration nous avait été présentée en 1947 comme le moyen le plus sûr d'encaisser les réparations économiques auxquelles nous avions droit. Les Allemands sont avantageés dans l'accord sur la canalisation de la Moselle. Bref, ils peuvent à juste titre se féliciter, comme le journal hambourgeois « Die Welt », « que les sacrifices financiers de la République fédérale ne soient pas trop grands ». Comme doivent paraître à la fois gênantes et anachroniques nos prétentions à faire indemniser, par exemple, les cobayes des expériences nazies...

Mais il est bon de nous souvenir aussi qu'en luttant contre l'oubli, nous luttons pour l'avenir de la France. Tandis que renaît, hélas, le morne instinct de démission, c'est à nous de rappeler que nos camarades « au fond fraternel de la mort, protégèrent par leur vie souterraine l'âme vacillante de la France qui pour eux n'était que conscience et résolution » (André Malraux). Pour nous la Résistance n'est pas un souvenir mais une réalité brûlante. Nous entendons, comme alors des voix « autorisées » affirmer qu'il y a des démissions nécessaires et que la sagesse exige des abandons. Mais nous avons appris, nous, que la volonté peut rompre les fatalités dont certains s'accordent et qu'elle est « l'âme de l'Histoire ».

C'est avec de telles leçons qu'il faut forger la jeunesse française. A la veulerie qui nous entoure, opposons notre fierté et notre foi dans l'avenir.

Geneviève de GAULLE.

H.P.H616

## Ont voté contre :

MM.

Alduy. André (Pierre). Meurthe-et-Moselle. Arabi El Goni. Arbeltier. Arnal (Frank). Auban (Achille). Bailliencourt (de). Baurens. Beylet. Bayrou. Béguin (André). Charente-Maritime. Béné (Maurice). Berthet. Bidaud (Georges). Binot. Bouhey (Jean). Bourgeois. Bricout. Briffod. Brusset (Max). Buron. Caillavet. Cartier (Marcel). Drôme. Cayeux (Jean). Charlot (Jean). Charpentier. Chatelain. Chatenay. Chevigné (Pierre de). Chevigny (de). Christiaens. Coirre. Colin (André). Conte (Arthur). Cormier. Corniglion-Molinier. Coste-Floret (Paul). Hérault. Couinaud. Coutant (Robert). Crouan. Cupfer. Dagain. Darou. David (Marcel). Landes. Mme Degond. Deixonne. Dejean. Delabre. Delachenal. Denvers. Depreux. Desson (Guy). Dorgères d'Halluin. Doubtrot. Drone. Dumas (Roland). Du-mortier. Durbet. Durroux. Engel. Evrard. Faraud. Faure (Edgar). Jura. Féron. Fernand (Joseph). Morbihan. Fontanet. François-Bénard. Hautes-Alpes. Gagnaire. Galy-Gasparou. Garat (Joseph). Gaumont. Georges (Maurice). Gernez. Gosset. Gouin (Félix). Gourdon. Gozard (Gilles). Grandin. Guibert. Guillou (Pierre). Guislain. Guilton (Jean). Loire-Inférieure. Guyon (Jean-Raymond). Henneguelle. Hovnanian. Hugues (Emile). Alpes-Maritimes. Inuel. Jarrosson. Jean-Moreau. Jégorel. Joubert. July. Juskiewenski. Juvenal (Max). Koenig. Laborde. Lainé (Jean). Eure. Lamarque-Cando. Laniel (Joseph). Lapie (Pierre-Olivier). Larue (Tony). Seine-Maritime. Le Bail. Leclerc. Leenhhardt (Francis). Le Floch. Mme Lempereur. Le Strat. Levindrey. Lipkowski (Jean de). Li-guard. Lussy (Charles). Lux. Mabrut. Mailhe. Malbrant. Mao (Hervé). Margueritte (Charles). Marie (André). Masse. Maurice-Bokanowski. Mayer (Daniel). Mazier. Mazuez (Pierre-Fernand). Mbida. Médecin. Mendès-France. Menthon (de). Mérigonde. Meunier (Jean). Indre-et-Loire. Moch (Jules). Moisan. Mondon (Moselle). Monnerville (Pierre). Montalat. Monteil (André). Montel (Eugène). Haute-Garonne. Moro-Giafferi (de). Moustier (de). Mutter (André). Naegelen (Marcel-Edmond). Nicolas (Lucien). Vosges. Ninine. Nisse. Notebart. Orvoen. Ouedraogo Kango. Palmero. Panier. Parmentier. Pelleray. Penoy. Perroy. Pesquet. Pianta. Pierrebbourg (de). Piette. Plevén (René). Priou. Provo. Ramel. Regaudie. Révillon (Tony). Rincént. Sagnol. Schaff. Schneiter. Schuman (Robert). Moselle. Schumann (Maurice). Nord. Segelle. Seillinger. Sissiko Fily Dabo. Soulié (Michel). Souqués (Pierre). Soustelle. Teitgen (Pierre-Henri). Thiriet. Thoral. Tirolien. Titeux. Trémouilhe. Triboulet. Tsiranana. Ulrich. Vals (Francis). Verdier. Véry (Emmanuel). Viallet. Viatte. Vigier.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay  
Imp. Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris.

## LU, ET MÉDITÉ

Dans l'hebdomadaire *Demain*, du 3 octobre 1956, un bel article de Pierre Gascar, « Les honneurs dévalués »...

Citons-le :

Il était d'abord remarquable qu'à la fin du mois de septembre 1956, alors que la France et l'Occident tout entier pesaient leurs chances, ou, pour mieux dire, mesuraient avec anxiété le poids de leurs erreurs, alors que le pays affrontait... une rentrée alourdie de dramatiques échéances, oui, il était remarquable qu'un ministre informât les anciens prisonniers de guerre que le taux de remboursement du mark était porté de 6 à 15 francs.

Il s'agissait de ces billets froissés de monnaie allemande que les prisonniers de guerre, onze ans plus tôt, avaient rapportés en France et qui représentaient le maigre salaire de leur asservissement. Je croyais rêver.

Ces préoccupations sordides, ces revendications sans objet réel de la part d'hommes qui, en onze années, avaient eu le temps de reprendre leur place dans la société — et si la société refusait encore de leur rendre leur place, c'était à elle qu'ils devaient s'en prendre et non au passé — me surprenait, certes, mais ce qui me surprenait plus encore était la complaisance de l'homme de gouvernement qui, après s'être inquiété de ces revendications, jugeait bon de leur apporter une réponse apaisante.

Et j'en viens, ici, à mon vrai propos. Dans sa déclaration, le Ministre annonçait également que les prisonniers de guerre internés dans le camp disciplinaire de Rawa-Ruska pourraient obtenir le titre d'interné résistant. Je vais peut-être peiner certains de mes anciens camarades et, du même coup, le Ministre des Anciens Combattants : ce titre, je ne l'accepte pas.

Je continue de croire que la résistance se vérifiait non dans les intentions, mais dans les actes. Et encore fallait-il que ceux-ci soient d'un certain poids. A Rawa-Ruska, dans l'ensemble, les intentions étaient bonnes. On s'était évadé. Cela avait d'abord été — ne nous y trompons pas — une manifestation individualiste : on voulait retrouver sa liberté sous un ciel qui fut le sien.

Nous avons souffert, certes. Sans eau, sans pain les premiers jours. Moi, j'ai surtout souffert dans mon âme quand je traversai le village où les Nazis emmenaient des hommes, des femmes et des enfants juifs qui, le lendemain, seraient gazés dans un camp voisin.

Et puis, pourquoi ne pas le dire? Dans le camp de Rawa-Ruska, il n'y avait pas que des récidivistes de l'évasion, mais aussi des prisonniers coupables de braconnage réel ou sentimental (ceux qui avaient eu une aventure avec une femme allemande); à ceux-là, va-t-on donner aussi le titre de résistants?

Excellent camarades, au demeurant. Je ne suis pas opposé à ce qu'un ministre bien intentionné leur donne un titre flatteur, qu'ils méritent.

En tout état de cause, celui de résistant, qui évoque une des plus grandes et, peut-être, une des dernières lumières de la France, me semble inopportun et même scandaleux. »

*Sept cent mille voix, cela compte.»*

Une camarade de Genève nous écrit : « Ce mois-ci, pendant les Rencontres Internationales, les autorités suisses ont interdit le film « Nuit et Brouillard » qui devait passer à Genève. C'est, paraît-il, par « souci de neutralité ».

« La Suisse, pourtant, de là-bas, dans la nuit et le brouillard, nous espérons en elle... »

★

Dans *Paris-Presse* du 4 septembre 1956, un article est intitulé « 110.000 « déportés » du téléphone protestent... », par Merry Bromberger. À la lecture, on s'aperçoit qu'il s'agit de 110.000 abonnés dont les noms ont été supprimés de la liste alphabétique dans l'annuaire 1955.

« Aucun avertissement ne fut donné aux déportés du téléphone. Du jour au lendemain, nuit et brouillard... »

On savait que le style journalistique n'était pas toujours dépourvu de mauvais goût. Mais, tout de même, celui-là va un peu trop loin.

À quand les déportés des bains de mer, les déportés des élections, les déportés du gouvernement, etc. ?

★

Dans *Le D.T.* (journal de l'Association des anciens requis) de mai-juin, le président de cette association, M. J.-L. Forest se déclare prêt à « l'action de masse ».

Il s'agit de défendre l'honneur des S.T.O. qui, paraît-il, est en cause.

Contre qui pensez-vous que cette action de masse doit s'exercer pour sauver l'honneur? Contre l'envahisseur nazi, s'il revient?

Mais non. Contre la poignée de survivants des camps de concentration.

★

Dans *Le Déporté*, organe de l'U.N.A. D.I.F., de juin-juillet 1956, un article de Rémy Roure, intitulé « Il n'est pas trop tard... », dont voici un extrait :

« Il n'est pas trop tard pour reproduire ici une note des « Déportés du travail » publiée dans le « Républicain lorrain » du 1<sup>er</sup> janvier dernier. Elle est vraiment édifiante... On y rappelle que, « par deux fois, l'Assemblée Nationale a voté, à très forte majorité, un titre qu'a refusé par deux fois également, le Conseil de la République, titre sur lequel personne ne peut contester sa teneur devant les faits et l'histoire de ces victimes civiles de la guerre ». Après quoi, on ajoute, et ici, tenez-vous bien, mes camarades des camps de concentration :

« Il est certain que d'autres victimes de la guerre, résistants volontaires, déportés politiques, etc., ont également des qualités requises pour ce titre de déporté ».

Ainsi donc, les requis du travail obligatoire, qui n'ont rien connu des horreurs des camps de concentration, consentent à nous reconnaître des « qualités requises » pour avoir droit au titre de déportés. Mais ce n'est que pure condescendance. Les véritables déportés, ce sont eux. Ils veulent, par bonté d'âme, nous assimiler à leur phalange. Mais nous ne devons pas être trop exigeants. Si nous insistons, une proposition de loi viendrait sans doute nous rappeler que nous ne sommes rien, et nous retirer le titre même dont nous avons l'audace de nous parer. Ainsi disparaîtrions-nous définitivement dans la nuit et le brouillard... »

# LES SÉANCES DES 9 ET 10 OCTOBRE 1956

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les camarades qui m'entouraient, et moi-même, avions franchi, pour la première fois, le seuil de la Chambre des Députés. Mais nous étions contentes de voir, de nos yeux, comment fonctionnent nos institutions, et nous nous reprochions de ne pas l'avoir fait plus tôt. Longtemps, nous avons attendu le droit de vote; des hommes qui inscrivent la justice et l'égalité à leur programme nous disaient que le vote des femmes était inopportun sur le plan électoral... comme la loi Mouton est opportune sur ce même plan sacro-saint. Le général de Gaulle nous a donné le droit de vote, et le pays ne s'en porte ni mieux, ni plus mal. A nous de faire qu'il s'en porte mieux, notamment en luttant contre l'alcoolisme et la crise des logements, problèmes délaissés pour des histoires de partis, — en luttant pour la paix du monde.

Nos adhérentes qui viennent passer huit jours à Paris ne devraient pas se contenter de mettre à leur programme une visite à Versailles et une soirée à la Comédie-Française, mais bien y ajouter une séance au Palais-Bourbon.

Le décor rouge et or, révolutionnaire, le fauteuil présidentiel, chaise curule aux ailes d'or, la célèbre disposition en hémicycle, nous plaisent.

Les députés sont peu nombreux, la rentrée parlementaire n'est pas finie, le Congrès radical poursuit son cours loin de Paris. « Encore un vote à la sauvette », entend-on murmurer.

Nous attendions la discussion de la proposition de loi Mouton et Le Coutaller à trois heures, elle a commencé à six heures. Auparavant, il nous faut avaler une interminable discussion « sur l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections aux Chambres des Métiers ». Il paraît qu'on discute cette urgence depuis dix ans.

Enfin, Mme Mathilde Péri prend la parole, expose l'historique de la proposition de loi Mouton qui, — dernière rédaction — substitue, dans la loi du 14 mai 1951, aux mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi » les mots « victimes de la déportation du travail ». Mme Péri estime que le législateur, ayant entendu les objections des organisations d'anciens déportés et de résistants, a été très conciliant. Il a remplacé, dans la proposition de loi, les mots « déportés du travail » ou « travailleurs déportés » par victimes de la déportation du travail. Nous devons être contents, il n'y a plus le mot « déporté » mais « victime de la déportation ».

Seulement, « victime de la déportation » dans le dictionnaire, c'est tout bonnement la définition du mot « déporté ». C'est assez dire que nous reverrons fleurir les « bals de déportés », que le jour national du « Bleuet », « emblème du Souvenir des Morts au Champ d'honneur », des dizaines de milliers de « déportés » quèteront... etc.

Rappelons seulement que la déportation, dans le dictionnaire, est une « peine afflutive, infâmante, perpétuelle, réservée aux condamnés politiques » (en l'occurrence, les ennemis du nazisme). Mais dans la conscience française, dans la conscience universelle la Déportation a pris les dimensions du plus douloureux des symboles. Et c'est ce que nous allons entendre exprimer.

M. de Chevigny, député de la Moselle, prend la parole, et, soudain, un grave

silence se fait parmi les parlementaires. Même ceux que j'ai vus, par-dessus la balustrade en velours rouge de la galerie, somnoler sur leurs bancs, retour de weekend, compulsent hâtivement les feuilles de chou de leur département ou écrire à leurs femmes sur le papier de l'Assemblée Nationale, lèvent la tête et écoutent.

« Mes chers collègues, dit M. de Chevigny, il y a à ce débat une servitude et puis une grandeur.

La servitude consiste... à sembler se battre sur une querelle de mots.

...Le grandeur consiste en la défense commune de notre patrimoine.»

Et l'orateur d'exposer, en mots simples et sincères, en quoi consiste, à ses yeux, cette grandeur.

« Seuls les morts pourraient parler d'une façon justifiée et complète de la déportation puisque la déportation avait la mort comme fin...

...En faisant entrer 600.000 bien portants, auxquels je ne veux que du bien, que je considère comme mes collègues dans la Nation française, dans les rangs des 15.000 à 20.000 rescapés d'une des aventures les plus effroyables qu'aient connues les temps modernes, on risque fort de faire que, progressivement, on en arrive à se demander si la déportation a été si terrible, puisqu'il en est revenu tant de déportés en bon état. On pourra se demander également, par la suite, si la déportation a bien été ce qu'on a raconté qu'elle était. La question s'entend et se fait poser de temps en temps en France et à l'Etranger. J'invoque le témoignage de ceux qui ont l'occasion de rencontrer nos anciens ennemis ou nos alliés.

Même les Européens, dont je me flatte d'être, n'ont jamais voulu que dans les rapports qu'ils révèlent d'échauffer avec l'Allemagne d'après-guerre soit escamotée cette question essentielle.

Ils n'entendaient pas faire n'importe quelle Europe ni avec n'importe quels Allemands...

...Si vous accolez le mot déporté à d'autres mots, ceux-ci ne manquent pas de disparaître...

Non seulement on s'aperçoit que le mot déporté chasse tous les mots qui l'entourent, mais on constate qu'il y a un acharnement à vouloir posséder ce mot et ce mot tout seul, à l'exclusion de tout autre...

Il s'agit de l'assimiler au fait de la déportation, à cette espèce d'apothéose douloureuse qu'ont constitué, aux yeux du monde, en 1945, les sacrifices de la déportation.»

M. de Chevigny parle alors du beau geste des requis de Haute-Savoie, et cite une partie de la motion de leur Fédération :

« ...Mais, s'il est vrai que les travailleurs du S.T.O., effectivement, ont été déportés, il est également vrai qu'avec la connaissance de la vie à Auschwitz, à Auschwitz, le titre de déporté a pris un sens qui désignait le concentrationnaire voué inévitablement à la mort. Aussi, puisque les droits des travailleurs déportés au titre du S.T.O. sont présentement posés, l'Association de la Haute-Savoie déclare, pour éviter toute confusion entre eux et les concentrationnaires, qu'elle renonce au titre de « déporté ».»

Les Savoyards sont applaudis sur tous les bancs, et même dans les tribunes. Moi aussi, j'ai applaudi.

Un huissier me prend par l'épaule. « Vous êtes folle, me dit-il l'air sévère,

c'est défendu au public d'applaudir, je vais vous expulser.»

Mais il lit dans mes yeux que rien ne peut m'empêcher d'applaudir les requis de Haute-Savoie et, ô miracle, l'huissier me sourit et s'en va.

M. de Chevigny conclut :

« Que l'on rende les honneurs de la paix aux victimes de la réquisition du travail. Il y a un préjudice à réparer; c'est au législateur de juger, un point, c'est tout.

...Mais que l'Assemblée Nationale sache résérer, avec l'usage exclusif du mot de déportation qui fait image, les seuls honneurs de la guerre.»

Un jeune orateur, M. Jean de Lipkowsky, (fils de Mme Irène de Lipkowsky dont nous n'oublierons pas l'intervention vibrante et courageuse lorsque, la première, elle s'opposa au vote sans débat de la proposition de loi Mouton, lors de sa première lecture), parle à son tour, d'une voix empreinte de tristesse et d'émotion.

« Dois-je égrenner ici, s'écrie-t-il, le chapitre de cette souffrance inhumaine, parler des incarcérations, des tortures, des interrogatoires, de l'angoissante attente de Compiègne, de ces convois de la mort, des noms de Dachau, de Buchenwald, de Mauthausen, de Ravensbrück ?

Tout cela n'a-t-il pas été, depuis longtemps, classé définitivement par l'opinion publique mondiale au premier rang des crimes contre l'humanité ?

Nous voilà aujourd'hui, nous, dont le pays a payé un tribut si lourd, penchés sur ce dossier, hésitant à laisser au mot déportation son abominable et unique signification ?

...Je me demande vraiment si nous mesurons ce que ce marchandage autour de ce terme symbolique, non pas seulement pour nous, mais pour l'opinion publique internationale, peut comporter de dérisoire et d'affligeant !

« Sur le plan national, ce débat est un test, dit encore, un peu plus tard, M. de Lipkowsky.

« Un pays est condamné moralement lorsqu'il accepte cette navrante confusion des valeurs, lorsqu'il accepte de fondre dans la masse la poignée de ceux qui, en toutes occasions, ont refusé de subir.»

Ce n'est pas le pays qui l'accepte, plus près des sentiments du Conseil de la République. Ce sont nos députés, qui ne le représentent pas toujours. Aux résistants, à ceux qui ont au cœur le souci de la France d'être — en cette affaire-là comme dans d'autres — plus exigeants sur les institutions, plus exigeants, surtout, sur les mœurs.

« Cette Assemblée va-t-elle, sous prétexte qu'elle est plus directement en contact avec le corps électoral, se montrer moins intrinsèquement sur la définition du patriotisme que l'ont été les sénateurs ?

Il est sept heures moins cinq, la séance est levée et reprend le lendemain à trois heures.

Notre camarade, Marie-Claude Vaillant-Couturier, dans le fauteuil aux ailes d'or, préside.

M. Begouin, président de la Commission des Pensions, rouge et congestionné, prend la parole. Il explique que la proposition de loi qui lui semble si chère, a été appuyée par deux ministres, l'un ancien résistant et l'autre rescapé d'un camp.

## CE QU'EST LA C.I.C.R.C.

Hélas ! Quel est donc le vice de ce régime pour que nous voyions d'héroïques camarades devenir, peu à peu, de médiocres politiciens ? Ils prononcent de pathétiques paroles devant les monuments aux morts, mais oublient de méditer leurs propres discours.

M. Begouin est persuadé que le terme de « victime de la déportation du travail », imaginé par lui dans un « souci de conciliation » (auquel le pointage des voix est certainement étranger) ne prête aucune équivoque et empêchera les S.T.O. de s'intituler « déportés ».

Mais les faits continuent à s'inscrire en faux contre les propos de M. Begouin. Tous ces jours-ci, on peut lire dans les quotidiens de Paris ou de province, des communiqués de la « Fédération des Déportés du travail » : « Les Déportés du travail raniment la flamme à l'Etoile » (20 octobre) ; « Les Déportés du travail tiennent leur congrès régional » (Paris Normandie du 22 octobre).

M. Jean-Louis Vigier proteste énergiquement contre les propos de M. le Président de la Commission, et la discussion est ardente.

Un député, soucieux de sa clientèle, prend à partie M. de Chevigny :

« Vous avez insulté les S.T.O., Monsieur ! »

« Quand cela ? » demande M. de Chevigny, sincèrement surpris.

— Heu... vous avez parlé d'un S.T.O., garçon de café à Munich !

— Ce n'est pas une insulte, c'est un fait, il s'agit d'un de mes cousins !

L'intervention de M. Jean-Louis Vigier est courte, mais bien sentie.

« Il est injuste de confondre ceux dont 90 pour cent sont, malgré leurs souffrances, devenus des électeurs et ceux dont 90 pour cent ont été assassinés. »

La séance est alors interrompue sur la demande du groupe Poujadiste qui veut se concerter.

Quand elle reprend, M. Tanguy-Prigent, ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, déclare que le Gouvernement ne prendra pas position.

Alors quoi, dès que cela devient difficile, on ne gouverne plus ?

M. Tanguy-Prigent a affirmé, à Streeno, que le titre de héros de doit pas être dévalué. Celui de déporté doit-il l'être ?

Un amendement, présenté par M. de Lipkowski, reprenant le texte du Conseil de la République « Victimes du S.T.O. », est repoussé par 328 voix contre 195.

MM. Jean-Louis Vigier, de Lipkowski et de Chevigny déposent alors un autre amendement : « Victimes de travaux forcés en territoire occupé par l'ennemi ». M. Lucien Begouin déclare qu'il le repousse. On peut se demander pourquoi.

C'est sans doute à cause de cette prise de position que le vote sur le renvoi devant la Commission est repoussé à une forte majorité.

Plusieurs députés réclament alors le vote sur le fond de l'amendement.

« Ce sera exactement pareil », dit Madame la Présidente.

Mais non, Marie-Claude, ce ne sera pas pareil puisqu'on sait M. le Président de la Commission des Pensions entièrement acquis aux S.T.O.

Ne l'avons-nous pas vu, quelques instants plus tôt, passer parmi les Poujadistes pour les circonvenir ? Et il s'en est fallu d'une voix que le groupe Poujade vote pour nous.

Il se produit alors une certaine confusion. Le public croit qu'on vote sur le fond de l'amendement alors qu'on vote sur la proposition de loi. Et il n'est pas le seul. Une de nos camarades ayant télé-

Qui de nous ne se souvient des premières années de notre libération, de notre joie, endolorie cependant par les traces encore saignantes de nos souffrances et du souvenir de nos camarades restés à jamais là-bas !

Aussi, quand s'éleva la voix de l'un de nous pour nous inviter à nous grouper — nous qui savions, qui avions vécu l'enfer — afin de faire tout ce qui était humainement possible pour tenter de secourir ceux qui en d'autres lieux vivaient encore la mort lente, un grand élan lui répondit.

La Commission internationale contre le Régime Concentrationnaire (C.I.C.R.C.) s'est constituée à la suite de l'article — de l'appel peut-on dire — lancé en 1949 par un déporté français : David Rousset. Le 24 janvier 1950, les délégués de la F.N.D.I.R., de l'U.G.D., de l'A.D.I.R. (1), de l'Association des Médecins Déportés, de l'Amicale de Dora-Ellrich, du Groupe Cavailles (Université de Strasbourg), créaient la Commission d'Enquête française.

Puis vinrent se joindre à nous, nos camarades étrangers : la C.N.P.P.A. belge, la Federación Espanola de Deportados e Internados Políticos, groupant les déportés politiques espagnols en exil, et en juillet 1950, lors du Congrès de l'organisation hollandaise, Nederlandse Vereniging van Ex-Politieke Gevangenen, fut décidé la création de la Commission internationale d'enquête groupant délégués français, belges, hollandais, allemands et espagnols républicains. Ce fut enfin la venue de la Sarre, de la Norvège et du Danemark.

La tâche fixée ? Combattre inlassablement l'Univers Concentrationnaire, partout où il existe, aux moyens d'enquêtes, de procès, bref en portant à la connaissance du monde civilisé ses tortures physiques et morales, afin de le faire rétrograder, puis disparaître.

phoné à la Chambre pour savoir le résultat du scrutin, on lui affirma, par deux fois, que les déportés avaient eu gain de cause.

Aussi, lorsque Marie-Claude Vaillant-Couturier lit le résultat du dépouillement des votes

Pour : 344 voix; contre : 246 voix (chiffres rectifiés ensuite à l'*Officiel*) et annonce que le Conseil de la République donnera une troisième fois son avis, il y a un moment de stupeur. Personne n'applaudit ni ne proteste, et chacun sent que rien n'est terminé.

Il est d'usage que la Chambre vote sans discussion les décisions de ses Commissions. S'il n'en a pas été ainsi, c'est que des circonstances exceptionnelles entourent l'histoire de la loi Mouton qui a failli s'imposer furtivement, et comme honteusement, dans notre pays.

Les observateurs des trois votes successifs de la loi Mouton, et surtout ceux qui se croient « réalistes » ont été fort surpris du chiffre croissant des voix obtenues par les déportés :

544 contre 22 (mars 1955),  
496 contre 120 (octobre 1955),  
349 contre 189 (octobre 1956).

Ce résultat, un député l'a ainsi expliqué : « Vous nous avez forcés à réfléchir ! » Cette prise de conscience sera le premier résultat positif des efforts de tous nos camarades.

Anne FERNIER.

Quels sont les moyens d'action dont dispose la C.I.C.R.C. ? De nombreuses réunions de travail ont permis de définir d'abord ce que l'on pouvait considérer comme « concentrationnaire » et donc nous concernant ; d'établir les méthodes de travail à promouvoir pour accumuler une documentation aussi incontestable et précise que possible (2) ; d'organiser des interrogatoires, le travail préparatoire aux enquêtes sur place, les démarches à faire auprès des gouvernements intéressés, de contacter les organismes officiels auprès desquels nous pouvions trouver aide et assistance pour notre tâche et auxquels nous pouvions apporter le faisceau de nos renseignements.

La C.I.C.R.C. a été reconnue par l'O.N.U., dont elle a obtenu le Statut B (juin 1952) et récemment par le Bureau International du Travail (B.I.T.).

La C.I.C.R.C. a demandé officiellement en 1950 à enquêter en U.R.S.S., puis successivement en Yougoslavie, en Grèce, en Espagne, en Tunisie et en Chine. L'U.R.S.S. répondait à cette demande par un refus catégorique. La C.I.C.R.C. fut amenée à organiser à Bruxelles en mai 1951 une session publique. La Yougoslavie a répondu, sans, cependant, que l'enquête sur place ait encore pu avoir lieu. La Commission a pu enquêter en Grèce, en Espagne, en Tunisie (3). La Chine n'a jamais répondu. La C.I.C.R.C. a employé le même processus que pour l'U.R.S.S. et une Commission d'enquête spéciale a tenu ses réunions à Bruxelles (1956) (4).

Notre action se heurte donc à de nombreuses difficultés, mais ne reste pas sans effet. Nous pouvons croire que tant le procès des *Lettres Françaises* à David Rousset, tant le procès de Bruxelles sur la question U.R.S.S., n'ont pas laissé cette dernière indifférente. Il nous est également permis de rapprocher ce qui se passait en Grèce avant notre enquête de ce que nous y avons vu et entendu de la bouche même des détenus; de même en Espagne et en Tunisie. Notre tâche est immense, puisque ne s'ouvrent pas toutes les portes auxquelles nous frappons pour entrer; et que se cache-t-il derrière elles ? Mais jusqu'ici chaque fois qu'un pays nous a laissé pénétrer, nous a laissé voir et entendre librement les détenus, les dépositions des plaignants y étaient devenues sans objet... et notre action n'y est pas étrangère. Si peu nombreuses que soient encore nos enquêtes sur place auprès de celles que nous voudrions faire, il est reconfortant, pour nous déportés, de savoir que notre action a libéré des camarades, et suffisant pour nous obstiner, malgré les embûches de toutes sortes, à remuer l'opinion publique.

Voilà trop brièvement résumé ce qu'est la C.I.C.R.C., dont l'A.D.I.R. fait partie. Celles d'entre nous qui voudraient de plus amples informations peuvent les obtenir de la C.I.C.R.C., 5, rue Daunou, à Paris, et par son cahier d'information « Saturne ».

Agnès GOETSCHEL-FRANQUINET.

(1) L'A.D.I.R., en Conseil d'administration du..., a nommé auprès de la C.I.C.R.C., 5 déléguées : Marguerite Billard, Catherine Goetschel, Elisabeth Ingrand, Hélène Maspéro, Germaine Tillon

(2) Etudes de documents officiels, appels de fugitifs, etc.

(3) Voir les Livres blancs édités par la C.I.C.R.C. et son cahier mensuel.

(4) Voir bulletin de l'A.D.I.R. de mai-juin 1956.

# Qui pense aux "COBAYES" ?

## INDULGENCE POUR LES CRIMINELS INDIFFÉRENCE POUR LES VICTIMES

Nous avons relevé dans les nouvelles d'Allemagne le mois dernier, l'information suivante :

« Les anciens officiers des Waffen S.S., jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, pourront reprendre du service dans la nouvelle armée allemande, qui maintiendra éventuellement leur ancien grade S.S. » (Bonn, 1<sup>er</sup> septembre 1956.)

Quelques mois auparavant, les journaux avaient publié une déclaration officielle, venant également de Bonn, à propos du film « Nuit et Brouillard » :

« Le gouvernement fédéral craint que la projection au festival de Cannes du film français « Nuit et Brouillard », qui évoque l'horreur des camps de concentration nazis, puisse contribuer à ranimer la haine contre le peuple allemand, qu'avaient engendrés les crimes nationaux-socialistes. » (19 avril 1956.)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le Ministre de la Défense Nationale de Bonn a déjà accepté 33 demandes de reprise de service d'anciens officiers S.S. dans la nouvelle Wehrmacht.

Ainsi on prétend exiger qu'on ne ravive pas la haine qu'avaient engendré les crimes nationaux-socialistes, et en même temps on accepte les anciens criminels dans la nouvelle Wehrmacht.

Si cette politique de pardon envers les anciens S.S. n'intéressait que les Allemands seuls, nous ne serions peut-être pas si ardentes dans notre protestation. Mais cette politique dépasse largement les frontières derrière lesquelles se trouvent, dans chaque pays d'Europe, les victimes de ces mêmes S.S. C'est au nom de ces victimes, mortes ou vivantes, que nous voulons parler, et en particulier de celles qui ont été utilisées par les médecins S.S. pour leurs criminelles expériences.

Ce sera la troisième fois que nous évoquons dans notre bulletin le sort tragique des anciens « cobayes » qui n'ont jusqu'à présent pas pu obtenir d'indemnisation convenable du gouvernement allemand.

Rappelons qu'à la suite de la résolution du Conseil économique et social de l'O.N.U. du 14 juillet 1950, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a pris, le 26 juillet 1951, la décision d'accorder un « secours d'urgence » aux victimes des expériences, en attendant qu'elles reçoivent des indemnités légales.

Or, nous sommes en 1956, et la nouvelle législation en faveur des victimes des persécutions nazies entre seulement en vigueur. Encore ne résout-elle pas le problème.

Il ressort en effet des textes les plus récents, que sous réserve d'une seule exception (celle des cas de stérilisation), la législation nouvelle ne contient aucune disposition spéciale en faveur des victimes des expériences.

Dans les rares cas où les anciens « cobayes » pourraient bénéficier de la nouvelle loi, ce ne serait pas en tant que victimes d'expériences pseudo-médicales, mais simplement en tant que victimes du nazisme.

Or il est essentiel que la réparation à laquelle ils ont droit, soit versée au titre de victimes de l'expérimentation sur l'homme, car il s'agit d'un crime nouveau dans les législations nationales ou internationales. Ce crime doit être reconnu et stigmatisé comme tel, et les victimes dédommagées en conséquence.

De toute façon, même si l'on admettait d'inclure les « cobayes » dans la catégorie générale des victimes du nazisme, l'indemnité prévue, qui ne serait attribuée d'ailleurs que sous certaines conditions de résidence ou de motifs d'arrestation, serait alors dérisoire par rapport au dommage subi.

Le gouvernement allemand, conscient de l'insuffisance de cette nouvelle législation pour les anciens « cobayes » résidant presque tous hors d'Allemagne, nous rappelle que le décret de 1951 accordant un « secours d'urgence » à ces victimes est toujours utilisable, mais qu'une véritable pension ne peut être envisagée pour d'imperatives raisons d'ordre financier.

Comment croire à de tels arguments, quand de tous côtés et en particulier de l'Organisation Européenne de Coopérative Economique (O.E.C.E.), nous revient l'information que le budget de l'Allemagne fédérale de 1956-1957 s'est soldé par un excédent de 3,1 milliards de marks et que le total des réserves de trésorerie s'élevait, en mars dernier, à 6 milliards de marks (495 millions de francs).

Un journal écrit même, en commentant les conclusions de l'O.E.C.E. : « L'extrême richesse actuelle de l'Allemagne occidentale pose des problèmes sérieux pour les autres pays européens et pour la République fédérale elle-même. »

Voilà le bilan économique de l'Allemagne actuelle et voici d'autre part son bilan moral envers les victimes du nazisme les plus éprouvées : 11 ans d'attente d'indemnisation légale, sans résultat.

Pourquoi la situation de ces victimes est-elle si tragique à l'heure actuelle ?

1<sup>o</sup> Aucune procédure en dommages-intérêts n'a été prévue aux procès de Nuemberg qui ont condamné les médecins coupables sans se préoccuper de constituer de partie civile.

2<sup>o</sup> Aucune instance juridique nationale ou internationale ne s'est encore préoccupée de définir et de qualifier le crime qui consiste à expérimenter sur un être humain, non consentant, ni de prévoir à quel dommage-intérêt la victime a droit.

3<sup>o</sup> Le secours d'urgence de 1951 est épuisé depuis longtemps et de toute façon

il ne saurait être question de recevoir une charité du gouvernement allemand, mais de bénéficier de l'application d'une rigoureuse justice.

Dans l'évaluation de la réparation due aux anciens cobayes, la situation matérielle actuelle ou future de la victime ne devrait pas entrer en ligne de compte, pas plus que dans le calcul d'une pension militaire.

Un taux de base de 100 % serait destiné au dédommagement des préjudices moraux et sociaux. Il serait en effet illustratif de tenter de « tarifer » toute l'étendue et la variété des préjudices moraux (troubles psychologiques dus au choc de l'expérience pratiquée de force sur des êtres en pleine santé, en général très jeunes, souvent mineurs; complexes d'invalidité, préjudice esthétique, condamnation à la solitude dans le cas de stérilisation masculine et féminine).

A ces 100 % de base devraient s'ajouter les autres pourcentages et « degrés » classiques, d'après les infirmités physiques gênant l'exercice de la profession. Et pour compenser le manque à gagner des années perdues en soins, en réapprentissage d'un nouveau métier compatible avec les infirmités résultant des expériences, la pension devrait être versée rétroactivement depuis la date de libération de la victime.

Dans le règlement des pensions, les dosiers des cobayes dits « apatrides » devront être liquidés par priorité, puisque cette catégorie de victime n'a même pas de gouvernement pour lui verser la petite pension de réforme à laquelle a droit le déporté ordinaire.

Il semble de la plus haute importance pour le présent comme pour l'avenir que des réparations dues en raison d'un type de crime particulièrement odieux, fassent l'objet d'un texte spécial. On souhaiterait en même temps sur le plan international une codification très détaillée, condamnant sans appel toute tentative d'expérimentation sur l'Homme.

Les médecins criminels S.S. se sont livrés à ces pratiques sans la moindre réticence morale. Ils n'en ont d'ailleurs jamais manifesté de remords : ils ne faisaient que mettre en pratique les monstrueuses théories de mépris de l'homme, professées par leur maître.

Se pourrait-il qu'il existe encore un public, à l'étranger comme en Allemagne, dont l'éthique, plus ou moins avoué, serait la même que celle de ces médecins S.S. et qui refuse « de s'indigner pour si peu », un public qui trouverait normal qu'après 11 ans, les anciens S.S. rentrent dans tous leurs droits, normal aussi que leurs victimes achèvent de mourir en silence, dispersées à travers le monde ?

Félicia KAMINSKA.

## PROTESTATION DE L'A.D.I.R.

Le Conseil d'administration de l'Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, réuni le 10 octobre 1956, apprend avec stupeur que le ministre de la Défense nationale de Bonn a déjà accepté 33 demandes de reprise de service d'anciens officiers S.S. dans la nouvelle Wehrmacht.

Les femmes de la Résistance française, survivantes des camps de concentration,

s'indignent d'autant plus de cette mesure que le gouvernement allemand se refuse encore aujourd'hui à indemniser décemment les plus touchées des victimes desdits anciens S.S., à savoir les malheureuses jeunes filles et jeunes femmes qui ont été prises de force dans les camps, pour servir de « cobayes » vivants aux médecins S.S.

## PATHOLOGIE DE LA DEPORTATION

par le Professeur Charles Richet  
et le Docteur A. Mans

(Editions Plon, 1956)

Il n'est pas en vente dans les librairies, mais diffusé par les soins du Ministère des Anciens Combattants. Pour l'obtenir, s'adresser au Docteur Ellenbogen, Conseiller médical au Ministère des A.C., 37, rue de Bellechasse, Paris-7<sup>e</sup>.

# En lisant les Mémoires du Général de Gaulle

(2<sup>e</sup> volume - Plon)

Lorsque nous avions entendu le 17 juin 1940 l'annonce de l'armistice, nous étions accablés de honte, de douleur, de rage impuissante devant ce qui nous apparaissait comme la trahison des chefs. La folie collective de l'exode, la débandade de l'armée quittant les postes de combat, la fuite même du service de santé abandonnant ses blessés dans les hôpitaux, cette lâcheté universelle nous faisait assister à la décomposition du pays, alors que nous lui connaissions encore assez d'éléments sains pour justifier l'espoir d'une résurrection.

Et voilà que, le 18 juin, nous entendons exprimé, dans l'appel historique du général de Gaulle, le cri même de notre cœur : « La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre. Reprenons le combat ! »

De ce jour est née en nous une définitive reconnaissance envers celui qui, répondant « à un appel venu du fond de l'Histoire, à l'instinct du pays, prenait en compte le trésor en déchérence, et assumait la souveraineté française ».

Mais nous n'avons pas su, pendant la guerre, ce que fut l'extraordinaire combat que dut mener le général de Gaulle, condamné à mort par le gouvernement de Vichy, seul en Angleterre, sans armée, sans argent, en liaison difficile avec les premiers et rares éléments de la Résistance intérieure.

De Gaulle lutta pied à pied contre l'impuétueuse personnalité de Churchill, qui prétendait profiter de la défaite de la France pour prendre sa place en Orient et en Afrique.

En toute occasion, le chef de la France libre combattit pour sauvegarder la souveraineté française, et pour reconstituer l'unité du pays, en déjouant les manœuvres de Roosevelt qui affectait de considérer Vichy comme le gouvernement légitime, afin de le mieux mépriser et d'étouffer le redressement possible d'une France indépendante.

C'est au cours de cette lutte que nous voyons la personnalité du général de Gaulle s'élever au niveau des plus grands hommes d'Etat de l'Histoire.

Dominant de haut la situation politique et militaire depuis le premier jour, avec la même lucidité qui lui avait fait prévoir le rôle des divisions blindées et motorisées dans la guerre moderne, il jugeait le déroulement des événements, et, malgré l'extrême faiblesse de ses moyens, maintenait les forces françaises libres au combat.

Il parcourait les quelques lambeaux épars des territoires d'outre-mer qui s'étaient ralliés à la Résistance pour coordonner leurs efforts, il organisait la marche du général Leclerc à travers l'Afrique, défendant la Syrie et le Liban des intrigues anglaises, essayait en vain de s'entendre avec le général Giraud pour remettre l'Armée française dans la bataille avec les armées alliées.

« Comme elle est courte l'épée de la France au moment où les Alliés se lancent à l'assaut de l'Europe !

« Il n'y avait aucune chance pour que la France pût recouvrir sa dignité vis-à-vis des autres et vis-à-vis d'elle-même sans qu'elle eût redressé ses armes. Mais rien ne devait l'aider à refaire son unité et à reprendre du prestige autant que ce fait surprenant qu'elle sût trouver, dans son empire à peine rassemblé, dans sa métropole opprimée, assez de foi et de valeur

« guerrière pour se reforger une armée qui se battrait ma foi fort bien.

« L'idée que je me faisais de la guerre (en 1943), écrit le général de Gaulle, était celle-là même que je m'étais fixée depuis 1940. Il s'agissait que notre armée reconstituée en Afrique rentrât dans la métropole, contribuât avec nos forces clandestines à la libération du pays, prît part à l'invasion du Reich, et s'assurât en chemin les gages voulus pour que le règlement final ne pût s'accomplir sans nous. »

Les Alliés cherchent à utiliser les forces françaises comme si ces forces leur appartenaient.

« J'estimais, continue de Gaulle, que la France apportait aux coalisés sous toutes sortes de formes, un concours qui valait beaucoup plus que le matériel qui lui était fourni. Puisqu'elle était tenue en dehors de leurs débats, je me sentais justifié chaque fois qu'il le faudrait, à agir pour son propre compte et indépendamment des autres. Cela n'irait pas sans heurts. Mais on devrait s'en accommoder, quitte à constater par la suite que ce qui convenait à la France était à l'avantage de tous. Août 1944... Comme cela avait été voulu, la bataille alliée de la France est aussi « la bataille pour la France ». Des Français n'y livrent qu'un seul combat pour une seule patrie.

« La politique, la diplomatie, les armes ont de concert préparé l'unité. Il faut maintenant rassembler la nation dès qu'elle sortira du gouffre. »

A la libération de Paris, de Gaulle montre encore le sens politique le plus sage en versant aussitôt les forces armées de l'intérieur dans les rangs de l'armée régulière, en substituant l'autorité du gouvernement à celle du Conseil National de la Résistance dont le rôle se termine avec la libération.

Lorsque le 26 août 1944, sur la place de l'Etoile, les chars de l'armée Leclerc entourent l'Arc de Triomphe et que le général de Gaulle est reçu dans Paris à peine libérée par le Conseil National de la Résistance, l'enthousiasme de la foule est indescriptible !

« Devant moi, les Champs-Elysées ! Ah ! C'est la mer ! Une foule immense est massée de part et d'autre de la chaussée. Peut-être deux millions d'âmes. Les toits aussi sont noirs de monde. A toutes les fenêtres s'entassent des groupes compacts, pêle-mêle avec des drapeaux. Des grappes humaines sont accrochées à des échelles, des mâtis, des réverbères. Si loin que porte ma vue, ce n'est qu'une houle vivante, dans le soleil, sous le tricolore. »

Ce merveilleux récit de la résurrection de la France nous est conté dans le style épique qui convient aux plus belles pages de notre Histoire de France. Il n'a pas besoin du recul des siècles et des enluminures de la légende pour nous saisir au cœur. Chaque fait raconté est accompagné du document qui l'authentifie.

L'appel du 18 juin exprime une vocation aussi singulière que celle de la bergère lorraine. Les deux épopies suivent une même ligne : le pays est sauvé mais l'héroïne de l'une, livrée à l'ennemi par ses compatriotes, finit sur le bûcher, le héros de l'autre se retire devant la mesquinerie et la bassesse des Français, indignes du salut qu'il leur apporta.

## MOTION

Les membres non fonctionnaires de la Commission Nationale des déportés et internés résistants, nommés par les Ministres de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sur proposition des Commissions Nationales d'homologation F.F.C., F.F.I. et R.I.F., en prévision de la prochaine discussion devant l'Assemblée Nationale de la proposition de loi amendée par le Conseil de la République, tenant à attribuer aux personnes contraintes au travail en territoire ennemi ou occupé par l'ennemi le titre de Déporté du travail, tiennent à rappeler, à l'attention de M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, leur position précédemment exprimée le 11 mars 1955 :

« Quelle que soit sa signification littérale, le titre de déporté a pris, depuis la guerre, un sens tel qu'il ne saurait s'appliquer qu'aux seules personnes qui, par leur action résistante ou leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses, se sont opposées au régime hitlérien, ont été, de ce fait, déportées dans des camps nazis et soumises à toutes les rigueurs du régime concentrationnaire.

Le législateur ayant, parmi les résistants notamment, établi une distinction entre les déportés et les internés pour tenir compte des différences de souffrances endurées par chacun d'eux, l'extension du titre de déporté au profit des personnes contraintes au travail constituerait déjà une injustice à l'égard des internés résistants.

Cette extension ne pourrait bénéficier qu'à ceux qui, n'ayant pas su ou voulu se soustraire au travail en Allemagne, cherchent maintenant à justifier cette attitude peu glorieuse en accolant le titre de déporté à l'état de travailleur.

Vouloir l'appliquer à une catégorie de gens qui, sur simple convocation, se sont rendus de leur plein gré, sans aucune contrainte, en territoire ennemi pour y contribuer à son effort de guerre, constitue une simple escroquerie morale. »

Ils tiennent, en outre, à préciser :

Primo. — Que ceux des travailleurs en Allemagne qui, pour un motif autre qu'un délit de droit commun, ont été arrêtés sur leur lieu de travail et incarcérés dans une prison ou dans un camp reconnu comme lieu de déportation, peuvent obtenir sur leur demande, conformément aux dispositions en vigueur, le titre de déporté résistant ou de déporté politique, ainsi que les avantages attachés à l'une ou l'autre de ces qualités.

Secondo. — Que les personnes qui, arrêtées au cours d'une rafle ou d'une opération de représailles et alors qu'elles n'avaient pas été l'objet d'un ordre de réquisition, ont été transférées sur le champ, *manu militari*, en pays ennemi et contraintes au travail, sont susceptibles, elles, d'obtenir le titre de « Patriote transféré » en vertu de l'arrêté ministériel du 27 décembre 1954, modifié par l'arrêté du 22 mars 1956.

Il apparaît, dans ces conditions, impensable que le titre de déporté puisse être donné aux travailleurs en Allemagne dont la situation n'est en rien comparable à celle des déportés résistants et des déportés politiques, pour lesquels le titre en cause est comme le symbole des souffrances passées et à qui il appartient en fait, puisque au procès de Nuremberg en 1946, la déportation était qualifiée de crime, de « GENOCIDE », mot qui, suivant la définition du dictionnaire, désigne la destruction méthodique d'un groupe ethnique par l'extermination de ses individus.

(extrait)

Germaine GIRARD.

# L'ALGÉRIE EN 1956

PAR GERMAINE TILLION

Mes Chères Camarades,

Depuis plusieurs mois certaines d'entre vous me demandent de leur parler du drame algérien mais je ne puis le faire brièvement car il s'agit, en réalité, de plusieurs drames. Chacun d'eux pourrait être dénoué — non pas facilement, non pas rapidement, — mais, à la rigueur, dénoué. Malheureusement chaque dénouement exclut les autres, sans toucher cependant aux problèmes qu'ils étaient appelés à résoudre. A cette complexité fondamentale, ajoutez la confusion due à une circulation, réellement exceptionnelle, de contre-vérités, de fausses analogies, de mauvaise foi et, surtout, d'ignorance.

Une avalanche d'opinions absolues — et absolument contradictoires — déferle chaque jour dans la presse; les images défilent : Nationalisme, Fédéralisme, Séparatisme, Colonialisme, Terrorisme, Fatalisme, Fanatisme, Communisme, Elections, Intégration, Négociations, Capitulation, Trahison, Tout-ce-que-la-France-a-fait-en-Algérie, Tout-ce-que-la-France-n'a-pas-fait-en-Algérie, le F.L.N., le M.N.A., le C.R.U.A., le M.T.L.D., le P.P.A., la Main Noire, Présence Française, la Ligue Arabe, l'Intelligence Service, les Grandes Compagnies de Pétrole, les Ennemis Certains, les Alliés Douteux, le Colonel Nasser, M. Gorgeaud, la Guerre Sainte, — ensemble abracadabrant qui fait songer à trois ou quatre mauvais romans de la Série Noire, dont un éditeur négligent aurait mélangé les pages avant de les brocher.

Vous vous trouvez donc — comme tout le monde — livrées à des réactions affectives. Or nos «réflexes conditionnés» sont — et je sais que je parle pour la majorité d'entre nous — un amour passionné de la Justice, une solidarité quasi instinctive avec les opprimés, les prisonniers, les fugitifs, mais aussi la fidélité à notre pays lorsqu'il est attaqué et lorsqu'il est en danger.

Il existe des devoirs simples, — cruels mais simples. Pour nous — il y a quinze ans — le devoir s'est présenté sous cet aspect là. Rien n'est moins « simple » que l'épreuve d'aujourd'hui, et soyez sûres qu'elle n'est « simple » pour personne, sauf peut-être pour quelques cervelles microscopiques, — d'ailleurs équitablement distribuées de part et d'autre de toutes les frontières. Mis à part les heureux détenteurs de ces cervelles-là, il n'y a pas un acteur de la tragédie qui ne soit déchiré entre les options les plus contradictoires, aussi bien dans les camps des fellaghas que dans les nôtres (je mets « les camps » au pluriel, car on n'est pas plus unanime d'un côté que de l'autre).

Sur un point cependant tous les nationalistes algériens sont d'accord : c'est qu'il leur faudra, un jour, d'une manière ou d'une autre, collaborer avec la France (mais ils ne se rendent peut-être pas compte que, pour l'Algérie, cette collaboration est infiniment vitale, — plus encore que pour le Maroc et la Tunisie). Tous les Français que j'ai interrogés sont, de leur côté, d'accord sur un autre point : celui des devoirs que nous avons contractés vis-à-vis des Algériens, — parce qu'ils ont versé leur sang, pour nous, dans trois guerres, — parce qu'ils partagent notre destin, depuis 130 ans (depuis plus longtemps que les Niçois et les Savoyards). J'ajouterais volontiers :

parce que nous avons un peu contribué, sans le vouloir et sans le savoir — par des méfaits inconscients et des bienfaits maladroits — à les enfouir dans l'impass où ils se trouvent actuellement.

A vrai dire, ils n'ont partagé qu'une partie de notre destin, car s'ils ont fidèlement pris leur part de nos dangers, ils ont été presque toujours — ou du moins, en grande partie — exclus de nos réussites et de nos chances et c'est assurément la cause principale du drame actuel. J'en ai exposé souvent les données à ceux qui m'interrogeaient. Une fois sur deux, mon interlocuteur m'interrompait avec entrain, pour me dire : « *C'est leur faute. Nous, à leur place...* », etc. Avec la même conviction et la même bonne foi l'interlocuteur suivant me coupait la parole pour me dire : « *C'est la faute de la France; nous n'avions qu'à...* », etc.

Ce n'est pas moi que vous présenterai un beau coupable bon à pendre, ni une *happy end* facile et radicale, malgré le vaste choix qui nous est proposé. La tragédie algérienne, telle que je la vois, comporte beaucoup de victimes, peu de traîtres, — et ses possibilités de dénouement m'apparaissent comme un bon point de départ pour d'autres tragédies. Voici, en tous cas, le cadre et les données :

Dans un pays immense, mais pauvre, et très inégalement évolué, vivent neuf à dix millions d'habitants dont la plus grande partie (un peu plus de huit millions) pratiquent la religion musulmane, tandis que les autres (un peu plus d'un million) ne la pratiquent pas. Avec un mode d'exploitation archaïque ce pays peut nourrir entre deux et trois millions d'individus.

Les Musulmans sont souvent appelés « indigènes », mais ce mot m'agace, car personne, en France, ne m'appelle « indigène », bien que je suis, dans mon pays, aussi « indigène » qu'on puisse l'être, et attachée à tout ce qu'il y a de plus suranné, voire absurde, dans les vieilleries de notre héritage. Peut-être est-ce la raison pour laquelle je me suis toujours sentie un sentiment si fraternel pour les « indigènes » des autres pays, et la raison aussi pour laquelle leurs vieilleries m'ont toujours semblé respectables et émouvantes... Il n'en est pas moins vrai que ce terme, en Algérie, prétend être injurieux.

Les seconds, on les appelle «les colons», — on entend par là : un propriétaire terrien d'origine européenne. Or, il y a, en Algérie (sur environ 1.200.000 non-musulmans) exactement 19.400 colons, au sens strict, dont 7.432 possèdent moins de dix hectares et sont de très pauvres gens, à moins qu'ils ne soient des retraités, des commerçants, des fonctionnaires possédant un terrain qui ne les fait pas vivre. Des « vrais colons » il y en a 12.000 environ, dont 300 sont riches et une dizaine excessivement riches (vraisemblablement plus riches à eux dix que tous les autres ensemble). Avec leurs familles, les 12.000 colons constituent une population d'environ 45.000 personnes (car, pour 10 familles européennes d'Algérie, on compte 36 individus). Dans le reste — beaucoup plus d'un million d'êtres humains — on trouve des ouvriers spécialisés, des fonctionnaires, des employés, des chauffeurs de taxi, des garagistes, des chefs de gare, des infirmières, des standardistes, des manœuvres, dont l'ensemble représente vraisemblablement

plus des trois quarts de l'infrastructure économique d'un pays qui ne survivrait pas à sa perte — cependant, comme le terme « indigène » celui de « colon » s'efforce de devenir péjoratif.

Lorsque je parle des habitants de l'Algérie, je les appelle des Algériens, et je me sens incapable d'en maudire ou d'en injurier une catégorie quelconque car je comprends les uns et les autres et je considère qu'ils ont, les uns et les autres, pour des motifs différents, des droits sur nous. Au surplus « colons » et « indigènes » se ressemblent comme des frères : ils ont les mêmes qualités — sens de l'honneur, courage physique, fidélité à leur parole et à leurs amis, générosité, ténacité — mais aussi les mêmes défauts — goût de la violence, passion effrénée de la compétition, vanité, méfiance, susceptibilité, jalouse. Ces similitudes pourraient s'expliquer par une longue cohabitation, mais l'étrange ressemblance physique qui existe également entre les deux groupes exige d'autres explications et nous amène à jeter un regard sur leurs origines respectives :

Chez les « colons », nous trouvons un pourcentage élevé de gens venus de Corse, de Malte, d'Espagne... Or, les Corse sont ethniquement plus proches des Kabyles et des Chaouias que des Provençaux, les paysans maltais parlent encore aujourd'hui un patois arabe et on sait ce que les Espagnols doivent au sang maure.

Chez les « indigènes », nous avons affaire à des gens nés sur un des coins de la planète où, aux temps préhistoriques comme aux temps historiques, du Nord au Sud, d'Ouest en Est, d'Est en Ouest, à la fois par grandes masses homogènes et par infiltrations, les hommes se sont déplacés. Par exemple, les légions romaines qui ont stationné pendant des siècles dans le Constantinois étaient surtout composées de soldats gaulois amenant leurs familles, cultivant un bout de terrain et, leur « temps » achevé, s'établissant dans le pays. Bref, si les fantômes de « nos ancêtres les Gaulois » pouvaient revenir en Algérie et y faire un recensement de leurs chromosomes, qui peut dire où ils les retrouveraient ? Cela n'a assurément aucune importance, car nulle lignée humaine n'a le privilège de l'intelligence et de l'équité et toutes comptent, parmi leurs générations, une proportion massive, et probablement constante, de sacrifiants et d'imbéciles. Nous n'avons rien à envier à personne sur ce point, mais personne non plus n'a rien à nous envier.

La notion de race est pratiquement confondue, en Algérie, — comme dans de nombreux pays, — avec une autre notion, qui est celle de religion, et une façon usuelle de situer un individu consiste à le définir, d'abord, comme «musulman» ou «non musulman».

Certes, l'appartenance religieuse pèse énormément sur le développement de chacun et en Algérie plus qu'ailleurs; encore ne faut-il pas s'imaginer chaque religion du globe comme un bain d'une teinture indélébile, uniforme, et nettement tranchée pour chaque confession. Je compte parmi mes amis de très nombreux Musulmans et Musulmanes, appartenant aux niveaux et aux milieux les plus divers, et je puis vous assurer qu'un intellectuel musulman, et musulman convaincu, — professeur, médecin, avocat, instituteur — a une attitude religieuse plus

(Voir suite page suivante)

# L'ALGÉRIE EN 1956

## TRIBUNE LIBRE

proche de celle d'un intellectuel chrétien que de celle d'un illettré de son pays. *Et inversement.* Autrement dit, sur le plan des attitudes religieuses, il y a plus de parenté entre un berger breton et un berger de l'Ouarsenis, qu'entre ceux-ci et leurs compatriotes bacheliers. Il est même probable que si, dépassant le niveau des comportements, on pouvait faire abstraction du paquet de convictions non inventoriées dont chaque être humain est encombré dès sa naissance, pour analyser le contenu réel, intime et vivant des véritables croyances religieuses, on retrouverait — par delà les frontières des cultes — cette même parenté. Lorsqu'on nous parlera de « Guerre Sainte », de « Fanatisme Musulman », n'évoquez pas une espèce de sauvagerie intrinsèque et, par essence, incompatible avec ce « Cartésianisme », ce « Rationalisme » dont nous faisons un si écoeurant étalage, mais prenez un livre d'histoire et considérez les contemporains de Montaigne ou même ceux de Descartes et vous verrez que la haine religieuse qui a opposé les Chrétiens catholiques et les Chrétiens protestants était plus furibonde, plus sanguinaire, plus fanatique, plus « intrinsèquement sauvage » que celle qui peut exister aujourd'hui entre les communautés musulmanes et chrétiennes d'Afrique. Pourquoi ? Parce que fanatisme et féroce sont des faits sociaux qui tiennent au niveau culturel d'une population et non à la nature de sa religion. Il peut y avoir des Musulmans fanatiques (car les pauvres gens n'ont guère eu l'occasion d'apprendre la mesure, ou même d'apprendre tout court), mais le fanatisme ne fait pas plus partie intégrante de l'Islam que la Croisade contre les Albigeois ou les Procès de Sorcellerie ne sont, par essence, constitutifs de la Chrétienté ; — les Musulmans vivent, en quasi totalité, dans un des secteurs terrestres les plus mal placés par rapport à l'ébranlement de la civilisation mécanique, et toutes les sornettes qu'on raconte sur l'Islam viennent de là.

Le niveau de civilisation, par contre, est un élément actif du comportement mais c'est une délicate entreprise de l'évaluer surtout quand il s'agit d'illettrés ; doser les influences qu'ils ont subies n'est pas moins délicat. Entre 1934 et 1940 j'ai passé la plus grande partie de mon temps en mission scientifique dans l'Aurès. Dans les régions où j'ai le plus longtemps séjourné, la plupart de mes interlocuteurs et toutes mes interlocutrices n'avaient jamais vu d'Européen de leur vie, — beaucoup, par contre, avaient fréquenté des Esprits, au sujet desquels tous, sans exception, possédaient les informations les plus précises et les plus abondantes. Malgré l'isolement et le « prélogisme » apparent que cela suppose ce qui me frappait déjà dans mon enquête — par comparaison avec celles qui ont été faites par d'autres ethnologues, au Soudan, au Brésil, au Mexique, chez les Eskimos — c'était l'absence d'exotisme. Je doute que ce soit un simple travers de mon esprit (qui serait plus intéressé par les causes et les raisons — nécessairement de type universel — que par le pittoresque), et je serais assez portée à croire non seulement à des influences lointaines et réciproques mais encore à une sorte d'osmose sociale plus récente qui ferait perler, grâce à un milieu conducteur, des notions, des jugements de valeur, des attitudes mentales,

à l'extrême lisière de ce milieu, où, apparemment, le système auquel appartiennent ces notions et ces jugements est étranger.

Quatorze ans plus tard, la guerre, l'émigration en France, une révolution économique, avaient miné sourdement les vieux cadres traditionnels, préparant ainsi la mutation sociale à laquelle nous assistons aujourd'hui. Pour en mesurer les racines, songez qu'au moment de l'avant-dernier recensement les Algériens Musulmans, âgés de 20 à 60 ans, étaient 1.600.000. Quelques-uns de ceux qui, à cette date, dépassaient la cinquantaine avaient fait la guerre de 1914-18 ; les « moins de 40 ans », eux, avaient pu être mobilisés en 1939, voire prisonniers, voire évadés ; d'autres — ou quelquefois les mêmes — avaient participé à la campagne de Tunisie, à celle d'Italie, à celle de France, à celle d'Indochine... Ajoutez à cela un contingent de 200.000 à 300.000 hommes qui travaillent dans nos usines mais qui se renouvellent régulièrement depuis dix ans et demandez-vous quel est, en Algérie, le pourcentage des Musulmans adultes qui ont traversé la Méditerranée ? La moitié ? Le tiers ? Les deux tiers ? Sûrement beaucoup plus dans certaines régions et beaucoup moins dans d'autres. Mais c'est précisément dans les régions où ils sont la majorité que l'insurrection est née.

Ces hommes, — qui ont travaillé à Billancourt, à Saint-Denis, dans les Hauts Fourneaux lorrains ; qui ont combattu à Verdun, à Charleroi, sur la Somme, sur la Loire, à Monte Cassino ; qui ont libéré la France, qui sont entrés dans Paris avec Leclerc, qui ont franchi le Rhin, — est-ce qu'ils sont, ou non, sortis de leur moyen âge ? Musulmans, certes, et fervents, mais ils ne sont pas plus les contemporains de Sidi-Ouba que nous ne sommes ceux de Saint-Louis. Ils ne sont pas davantage des hommes d'Orient (l'Orient poétique et somnolent, l'Orient fanatique et sanguinaire, l'Orient fataliste et résigné, l'Orient fabuleux, — les clichés ne manquent pas), et, faute d'instruction, de technicité et de ressources, les trois quarts d'entre eux ne sont pas non plus des hommes d'Europe. Que sont-ils alors ? Des Algériens du vingtième siècle, — et, croyez-moi, ce n'est pas une situation enviable. Comme disait un vieux Kabyle : « Vous nous avez emmenés au milieu du gué et vous nous y avez laissés ».

Germaine TILLION.

\*\*  
Les camarades que le problème traité ici intéresse sont priées d'adresser leurs lettres à Germaine Tillion, à l'A.D.I.R.

\*\*  
Notre camarade Germaine Tillion appartient à la Recherche Scientifique et elle a accompli cinq missions scientifiques dans l'Aurès, soit plus de quatre années de séjour complet entre 1934 et 1940. Elle est retournée dans la même région de décembre à mars 1955, et a été ensuite chargée de mission au Cabinet du Gouverneur Général Soustelle.

Notre Bulletin est un journal de femmes libres dans un pays libre. Celles qui ne sont pas d'accord avec les textes publiés ont le droit de dire ce qu'elles en pensent. Nos colonnes leur sont ouvertes sans restriction.

Nous rappelons que la Tribune Libre est une place accordée à chacune d'entre nous pour y faire entendre son opinion personnelle, mais que cette opinion n'en engage en rien l'A.D.I.R. ou son Conseil d'administration.

### DIMANCHE 21 OCTOBRE

Nous sommes allées, ce matin, passer quelques instants au meeting organisé par les S.T.O., salle Wagram. A notre consternation, nous avons reconnu sur l'estrade, une bonne camarade à nous, Rose Guérin, député communiste de notre département, qu'on ne peut pourtant pas suspecter d'être allée au S.T.O. ! Une assemblée nombreuse et disciplinée applaudissait en bon ordre aux noms des indéfendables amis : M. Adrien Mouton, Mme Mathilde Péri. Encore bien naïves, en 1956, nous devons avouer que, jusqu'à ce matin, nous n'avions pas compris que l'action de masse des S.T.O. n'était qu'une vulgaire manœuvre politique.

Un orateur parlait : il s'agissait de pécule, des droits des Anciens Combattants... car le S.T.O., le croiriez-vous, était bel et bien un combattant de la dernière guerre. Il est parti travailler pour les Allemands dans l'esprit de la Résistance, disait l'orateur. Le S.T.O. de 1956 est même tellement résistant qu'il se sent, ce 21 octobre, le frère de combat de nos meilleurs camarades fusillés à Chateaubriant, à ce tragique anniversaire... Pénible minute de silence...

Comme dans un cauchemar, nous croyons voir les pauvres ombres de nos magnifiques camarades, courbées sous la douleur et la honte de se voir subitement honorées par ceux-là même qui n'ont pas eu le courage de prendre la relève dans le combat clandestin, en ce tragique 22 octobre 1941, qui n'ont même pas opposé d'élémentaire résistance à la réquisition des autorités allemandes.

Que signifie cette bénédiction que les survivants de l'héroïque parti communiste clandestin donnent aujourd'hui à la peur ?

Les dernières paroles de Raymond Losserand, quittant, en 1942, la Santé pour le Mont Valérien, résonnent encore à notre oreille : « Camarades, reprenez les armes que, seule, la mort nous arrache. Nous sommes heureux de donner notre vie pour notre cause, pour notre pays. Continuez, après nous, forts de notre sang versé, la lutte pied à pied pour la liberté, pour le pays. Vive la France ! »

Ah ! c'était un autre langage que celui que le même parti nous offre aujourd'hui.

Si quelque honnête S.T.O. est entré dans cette salle avec un reste du raisonnable effacement que dictait son attitude en 1945, il en est sorti blanchi, purifié, glorifié : au fond, il avait été tout aussi héroïque que les gars de Chateaubriant, il a mis onze ans à s'en rendre compte, mais c'est pourtant vrai !

Pour notre part, c'est avec un goût de cendres dans la bouche que nous avons quitté la salle mais, au cœur, plus solidement ancrée que jamais, la détermination de ne pas reposer les armes que les Raymond Losserand ou les Françoise (Simone Michel-Lévy) nous ont confiées en mourant.

Anise POSTEL-VINAY.

# PORTRAIT DE DEUX SURVEILLANTES NAZIES

par MARIE-JEANNE BOUTEILLE-GARAGNON

— Avez-vous parlé à l'aufseherin blonde ? demanda un jour Nathalie à Marie-Jo l'Alsacienne...

— Oui, dit Marie-Jo, celle qui a deux galons sur la manche ? C'est l'ancienne surveillante en chef d'Auschwitz ; j'ai déjà eu avec elle des conversations, mais de formidables comme hier, jamais !...

— Ah ! fit Nathalie d'un air engageant.

— Je vais vous la raconter, mais ne le répétez pas, sinon c'est le cachot pour moi et pour vous. Au bâtiment 131 A, à l'usine, la Schwarz, c'est son nom, m'adresse la parole :

— Dites-moi, Anweiserin (interprète), qu'est-ce que les détenues ont à être gaies dans les conditions où elles vivent ? J'en ai trouvé une qui chantait tout à l'heure.

— C'est que leur pays est délivré, Frau aufseherin (Mme la surveillante, appellation réglementaire et obligatoire).

— Ah ! fit la Schwarz, puis : Anweiserin !

— Frau Aufseherin ?

— Je voudrais être à votre place.

— Comment, Frau Aufseherin ?

— Oui, j'ai des milliers de morts sur la conscience. À Auschwitz, chaque dimanche après-midi, à l'heure où les gens se promènent dans les rues, je faisais sonner l'appel et je choisissais les détenues à gazer pour le lendemain. Je pointais les femmes en les passant en revue : « sympathique, pas sympathique. Sympathique, pas sympathique », suivant que les têtes me plaisaient ou non. Des aufseherinnen mettaient à part les « pas sympathiques » et elles mourraient bientôt. J'ai fait cela ! Maintenant j'ai des remords, j'ai molli, c'est pourquoi on m'a renvoyée d'Auschwitz et mise en disgrâce ici dans un poste subalterne. Je ne peux plus dormir parce que les femmes et les enfants que j'ai tués remontent en foule et me regardent comme des spectres. Le remord est terrible, Anweiserin ; je n'ai pas le courage de me tuer, mais bientôt les Amerikanische arriveront et ils me tueroient.

— Bientôt, Frau Aufseherin ?

— Un mois, deux mois, je ne sais plus.

Elle se lève avec agitation, va faire un tour dans l'atelier, revient, reste un moment à révasser, puis :

— Anweiserin ?

— Ya, Frau Aufseherin !

— Savez-vous ce qu'est une école SS ?

— Nein, Frau Aufseherin.

— Pour arriver à être ober-aufseherin, j'ai fait un stage dans une école SS, où les SS offizieren-instructeurs faisaient assister les élèves à toutes les exécutions, et par un hublot vitré, à l'extermination de centaines de Polonais ou de juifs, ou prisonniers malades, à la fois. On leur faisait croire qu'ils allaient aux douches. Au lieu d'eau, Anweiserin, la tuyauterie déversait le gaz qui, plus lourd que l'air, empoisonnait d'abord les enfants, puis les grandes personnes. Ou bien on faisait crever leurs artères en diminuant beaucoup la pression de la pièce où on les enfermait. On nous apprenait aussi les régions du corps à frapper du poing et celles où taper avec un bâton pour faire souffrir au maximum ; on nous faisait exercer sur des juifs. Enfin, les SS instructeurs montraient aux élèves le fonctionnement du crématorium ; j'ai fait mettre des cadavres en piles, Anweiserin.

— Vous passiez un examen ? ai-je dit pour ne pas rester muette et la faire continuer.

— Oui, réciter la loi SS de fidélité au Führer et à la patrie, et prononcer le serment. On nous apprenait, Anweiserin, que seul le SS et l'Allemand étaient des hommes véritables, à l'état pur, et que le reste du monde, sauf les aryens, était pourri et mauvais. Notre morale n'était pas votre morale faible basée sur la charité et la bonté, que nos officiers-instructeurs traitaient de décadente et indigne d'un peuple fort, non ! notre morale était de supprimer ce qu'on nous désignait comme mauvais.

La vie des êtres inférieurs ou pourris, incapables de se plier à la mentalité allemande, n'a pas de valeur pour les SS. Le SS est le défenseur et l'instrument de l'Allemagne. Anweiserin, je suis habitée par les cris de ces morts et l'Allemagne va être vaincue !

Un silence suivit ces paroles de Marie-Jo.

— Leur châtiment commence, dit Eliane. Et Lange, elle ne t'a rien appris ? Tu discutais quelquefois avec elle, il me semble ?...

La glaciale aufseherin Lange terrorisait les détenues comme un serpent sans qu'un pli de son visage méprisant bougeât, et allait les dénoncer avec méchanceté raffinée et distinction. Suspectant très vite de sabotage les détenues, elle rédigeait rationnellement ses rapports, avec l'aisance que confère l'habitude d'écrire, et qui manquait totalement aux autres.

Chose rare parmi les SS, c'était la seule qui eût parfois un livre entre les mains et s'intéressât à la carte d'Europe.

Or cette fille s'assouplissait à notre égard depuis quelques semaines, et nous narguions avec malignité son changement d'attitude.

Au chantier de la forêt, elle allait vers un grand sapin dépourvu de ses branches jusqu'à mi-hauteur, s'y adossait et, absorbée dans une rêverie morose et spectaculaire, n'en bougeait pas de la journée. Sa cape noire tombait en plis autour d'elle et sa figure pâle, à la chevelure brune rincée de flammes cuivrées, reflétait plus que de la mélancolie, un effort cébral analogue à l'analyse d'une obsession.

Indifférente à la présence tapageuse des autres SS comme au travail des détenues, elle semblait mépriser la possibilité d'une délation à son sujet.

Un matin, Marie-Jo, Eliane, Monique et moi pellettions face à face la glaise du chantier. L'aufseherin Lange piquée au pied de son arbre m'intriguait, et j'agliai la conversation sur elle.

— Je voudrais bien savoir, dis-je doucement, ce que peut penser Lange en ce moment.

Marie-Jo releva la tête, me regarda, hésita et, incapable de se taire :

— Ah ! la lalala, parce que je suis Alsacienne, que sa grand-mère était de Strasbourg, qu'elle traverse une crise et qu'il lui faut un déversoir, Lange, que vous appelez la sorcière, je crois...

— Oui, dit Eliane, son orgueil infernal, sa dureté, sa pâleur, ses sourcils noirs, ses yeux autoritaires ne l'apparentent pas à un ange !

— Bref, elle en a assez, et il lui faut quelqu'un à qui parler. Je suis à sa portée, inoffensive, et parlant l'allemand aussi bien qu'elle ; son père est critique littéraire à un journal de Berlin, aussi a-t-elle plus d'instruction que les autres SS.

— Il y a des critiques d'art, dans ce pays à régime totalitaire ? fit Monique. La partie de leurs jugements qu'ils doivent pouvoir exprimer sans se faire fourrer en prison est, sans le moindre doute, bien bornée.

— Ne m'interrompez pas toujours ! Elle m'a raconté comment elle avait été amenée à s'engager dans les SS. Cela tient du roman d'aventures, de la farce et de la conspiration. Jugez plutôt ! s'exclama Marie-Jo sans trop de bruit et en exagérant sa désinvolture et son détachement à l'égard des faits et des habitudes dont elle entreprenait la relation. D'abord elle a fait partie, comme tous les jeunes Allemands, des Hitler-Jugend, ou Jeunesse hitlérienne. Chansons scoutes, pas cadencé, marches dans les rochers, au bord des lacs, au milieu des forêts. Ensuite, selon la maturité de ces jeunes individus, espèce d'initiation dans un bois immense de sapins, en pleine nuit, subie par Ketti Lange et ses compagnes et camarades. Les führer et führerinnen du district officient dans une clairière entourée de torches, brandies par des membres des Hitler-Jugend déjà au courant des rites. Le führer de la province lit solennellement des commandements que les novices prêtent serment de respecter. Enfin tout le monde entonne le *Detschland über alles* et le *Horst Vessel Lied*, principal chant hitlérien.

— En pleine nuit, dit Eliane, cérémonial pompeux et dans une forêt probablement historique de la vieille Germanie. Quel excitant pour l'esprit revanchard et guerrier ! Continue, Marie-Jo.

— Lange m'a dit qu'en même temps elle avait subi une propagande insidieuse de révolte contre la maison paternelle, la religion, la morale, et cela fermenta dans son esprit bousculé de commentaires non assimilés à propos de Niesztche.

— Pourquoi Niesztche ? demanda Eliane qui aimait « *Ainsi parla Zarathoustra* ».

— Parce que c'est celui-ci qu'elle a mentionné surtout !

— Bon, bon, ne te fâche pas. Et quand ces pensées ont suffisamment bouilloné dans son esprit, elle éprouve le besoin d'une activité pouvant utiliser cette effervescence et doit être prête pour recevoir la propagande purement SS. Est-ce que je me trompe ?

— Non. Oh ! Elle m'a raconté des choses effarantes. Par exemple, que Rosenberg, pape réel et théoricien infaillible du nazisme, éminence grise de Hitler, essaye de faire du national-socialisme l'héritier et le continuateur de l'Ordre teutonique, et pour cela a installé les principales écoles SS dans les villes anciennes forteresses de l'Ordre teutonique, comme Nuremberg et Koenigsberg.

— Curieux ! peut-être fantaisiste.

— Ketti Lange m'a dit aussi que ces écoles enseignaient la prééminence de la race germanique ainsi que l'imminence de sa toute-puissance ; et le moyen moderne de sa toute-puissance, c'est le nazisme, qui réalisera ce que le Saint Empire et les Ordres n'ont pu qu'ébaucher, c'est-à-dire la domination du monde. Je crois avoir assez bien retenu ce qu'elle m'a révélé sur ce sujet, dit Marie-Jo avec l'intention manifeste de montrer qu'elle n'y attachait d'autre intérêt que documentaire.

(Fin page 10)

## Les Amis de l'A.D.I.R.

Plusieurs personnes nous demandent des précisions sur la Société des Amis de l'A.D.I.R., 110, rue de l'Université, Paris (7<sup>e</sup>). Voici la composition de son Conseil d'administration :

Président : M. Parodi.

Vice-Présidents : M. Haag, Mme Parodi, M. Rémy Roure.

Secrétaire général : M. Postel-Vinay.

Trésorier : M. Marcade.

Membres : Mme Anthionoz de Gaulle, M. F. Bloch-Laine, M. M. de Boissieu, Mme Burin des Rosiers, M. M. Blocq-Mascart, Mme Cahen-Salvador, Mme Ferrieres, M. Robert d'Harcourt, Mme Robert d'Harcourt, M. Ingraud.

La « Société des Amis de l'A.D.I.R. » s'est constituée pour venir en aide aux anciennes déportées ou internées de la Résistance, membres de l'A.D.I.R.

Pour pouvoir remplir efficacement sa mission, l'Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance a organisé une service social permanent, chargé de faire face à tous les cas sociaux qui se présentent journallement.

L'A.D.I.R. reçoit une subvention de l'Etat. Cette subvention et ses autres ressources ordinaires ne couvrent cependant qu'une fraction de son budget, bien que ce budget soit limité aux secours et aux dépenses strictement indispensables. L'A.D.I.R. doit donc rechercher tous les ans des ressources complémentaires.

La Société des Amis de l'A.D.I.R. a précisément pour objet d'assurer régulièrement à l'A.D.I.R. ce complément de ressources, nécessaire chaque année. En groupant annuellement les cotisations de ses membres, elle espère pouvoir faire bénéficier les anciennes déportées ou internées dont la situation est la plus grave, de l'aide régulière qui leur demeura, longtemps encore, indispensable.

Chacun peut venir en aide à ces anciennes déportées ou internées en devenant membre de la Société des Amis de l'A.D.I.R. Chaque adhérente peut en susciter autour d'elle.

Cotisations :

Membre donateur ..... 5.000 fr.

Membre actif ..... 1.000 fr.

Membre souscripteur ..... 500 fr.

Le service du bulletin sera désormais assuré aux Amis de l'A.D.I.R.

## DEUX SURVEILLANTES NAZIES

— Et le rôle des SS là-dedans ?

— Piliers du nazisme ! Piliers capitaux, leviers, charnières, outils sans volonté personnelle, devant aux chefs l'obéissance du cadavre, comme les Jésuites ; des esclaves volontaires ayant à leur tour plein pouvoir sur les adversaires du nazisme ou simplement les pauvres types maladroits qui tombent entre leurs mains.

— La sorcière m'a précisé quelque chose d'un peu fabuleux. Je le dis ou non ?

— Dis toujours.

— Eh bien ! l'Ordre teutonique se serait continué en secret depuis le moyen âge ; Bismarck aurait été chevalier de l'Ordre, matiné avec les Francs-Juges, et de nos jours, Goering et Rosenberg. Mais je vous conseille de n'y pas ajouter foi. Encore le canon.

— Bien loin, fit Marie-Claire sarcastiquement.

— Eh ! rétorqua Marie-Jo piquée, pas si loin, à Nuremberg, à deux cent cinquante kilomètres d'ici !

(Extrait de INFERNAL REBUS)

## LA VIE DE NOS SECTIONS

Nos déléguées et nos camarades de province ont fait un travail très actif dans la Défense du Titre de Déporté. Mme Vaillot, en Hte-Savoie, Mme Tersa, en Gironde, Mme Strohl, en Alsace, Mmes Elie et Guiavarch, en Bretagne, Mmes Flamencourt, de Poix Cayotte, Clément, Ayvaz, Croset, Martinache, Verschueren, Viel, Degeorge, Billard nous ont tenues au courant de leurs démarches et de celles de leurs adhérentes pour expliquer notre point de vue aux parlementaires de leur département.

Leurs lettres nous apporte la certitude du bon sens de nos provinces, de leur fond moral solide qui fait contraste avec les fluctuations de l'opinion parisienne.

### BOUCHES-DU-RHÔNE

Cinq camarades étaient présentes ; six autres s'étant excusées, soit par téléphone ou lettre, ce sont donc une dizaine qui ont répondu (sur 22 convocations) à l'invitation qui leur avait été envoyée.

Malgré le petit nombre des présences la conversation fut très animée et bruyante, comme chaque fois que nous nous retrouvons. Renseignements, conseils furent échangés au sujet des pensions et surtout résolution commune de luttes, autant qu'il sera possible à chacune de nous de le faire, pour préserver notre titre de « Déporté » contre la prétention des S.T.O.

Il a été décidé que chacune de nous écrirait une lettre de protestation aux députés du département.

Nous avons félicité Mme Magnan qui a envoyé sa démission et une lettre de reproches à l'Association des Anciens Déportés et Prisonniers des P.T.T., dont elle faisait partie, ce regroupement s'étant prononcé en faveur de l'obtention du titre pour les S.T.O.

Cette réunion très cordiale se termina par des promesses de revoir et de fidélité de présence aux prochaines réunions.

### HAUTE-SAVOIE

Nous avions choisi le dimanche 23 septembre comme date de notre sortie annuelle. But de promenade : Aix-les-Bains et Abbaye d'Hautecombe.

Nous nous sommes retrouvées à l'hôtel Beau-Rivage, au Grand-Port, vers 11h.30. Une réunion eut lieu avant le déjeuner dans une salle mise à notre disposition par l'hôtel.

Etaient présentes : Mmes Bel, Blandin, Blanc, Bouverat, Chaffard, Delbarre, Génoux, Gubier, Guillot, Lamy, Machenaud, Saulnier, Tollardo, Vaillot de Hte-Savoie ; Mmes Billard, Burdet, Lecoanet, Long, Streisguth, Trocraz de la Savoie. Aucune camarade n'était venue du département de l'Ain cette année.

Se sont excusées : Mmes Astier, Berne et Damm (empêchées), Mmes Chabot, Clair et Coupat (malades), Mme Davinroy (encore à Paris).

Mme Vaillot souhaite la bienvenue à toutes, dont plusieurs nouvelles qui demandent leur adhésion à l'A.D.I.R.

Elle donne quelques indications sur le fonctionnement des Commissions de Réforme, tant en province qu'à la Commission spéciale de Paris. Après l'examen de quelques cas particuliers, on passe à la question des S.T.O. Mme Vaillot donne le compte rendu de l'action de l'A.D.I.R.

pour la défense du titre de « déporté », tant au point de vue national que départemental.

Mme Lecoanet (Chambéry) se charge de toucher les parlementaires de la Savoie. L'assemblée espère que tous ces efforts auront un heureux résultat, et la séance est levée. Après quoi on passe à table. Celle-ci, dressée sur la terrasse, face au lac du Bourget, et son cadre sauvage et magnifique. Le soleil s'était mis de la partie.

Le repas, délicieux, est empreint de la gaieté et de la bonne humeur habituelles. Il se termine par un bien chaleureux merci, au patron et cuisinier de l'établissement et à son omelette norvégienne. Lui-même, ancien prisonnier de guerre, avait tenu à nous servir d'une façon parfaite.

Enfin un camarade déporté, d'Aix-les-Bains, mit sa « Vedette » à notre disposition pour nous transporter à Hautecombe, pour la visite de l'Abbaye. Cette belle et intéressante promenade clôture un peu mieux notre journée. Les liens se sont resserrés et la satisfaction fut générale.

### SECTION PARISIENNE

11 Novembre. — Quelles tristes vacances nous avons toutes passées : la pluie, toujours la pluie. J'invite toutes les camarades de la Section parisienne à profiter de l'été de la Saint-Martin et à se promener dans tout Paris par un beau soleil ; pour se distraire elles voudront bien vendre les « Bleuets » traditionnels. D'avance je leur dis merci.

Se faire inscrire dès maintenant chez Marguerite Billard, 13, rue du Vieux-Colombier. Tél. Littré 72-42.

Dîner. — Dîner de la Section parisienne comprenant tous les commandos, le samedi 24 novembre, dans les salons de la Maison Fauchon, place de la Madeleine. Prix du repas : 800 francs tout compris. La Maison Fauchon ouvre ce soir-là ses salons, spécialement pour nous, nos camarades sont priés d'arriver très exactement pour 19 h. 30.

S'inscrire dès que possible à l'A.D.I.R. ou chez Denise Côme, 11, square Sainte-Croix-Brettonnerie, Paris (4<sup>e</sup>), ou chez Marguerite Billard.

Galette des Rois. — La réunion annuelle de la Section parisienne aura lieu le dimanche 6 janvier, de 16 h. à 19 h. Les adhérentes sont invitées à tirer les Rois dans les salons de l'A.D.I.R., 241, boulevard Saint-Germain. S'inscrire à l'A.D.I.R. ou chez Marguerite Billard.

Arbre de Noël. — Cette année l'arbre de Noël de nos enfants aura lieu le dimanche 13 janvier à partir de 15 h., dans les salons du Palais de la Mutualité. Dès maintenant, faire inscrire les enfants jusqu'à 15 ans, en indiquant âge et sexe. S'inscrire à l'A.D.I.R. ou chez Marguerite Billard.

### COMMENT SE RENDRE A L'A.D.I.R.

Par le métro : station Chambre des Députés.

Par l'autobus : lignes 63, 83, 84, 94 ; arrêt : Palais-Bourbon.

# NOTRE ENQUÊTE

Dans notre numéro 49, de janvier-février 1956, nous ouvrirons une enquête :

A quel âge les enfants doivent-ils être mis au courant des horreurs de la déportation et de la guerre ? Nos camarades parlent-elles à leurs enfants, ou petits-enfants, de leurs souvenirs du camp de concentration ? Estiment-elles qu'un pareil entretien est nécessaire ? Y voient-elles, au contraire, des objections ?

Comment s'y prennent-elles pour le faire ?

L'importance de cette enquête n'échappe à aucune de nos camarades. Aux leçons de notre histoire se forme l'esprit de nos enfants et, en les éduquant, nous préparons l'avenir de la France.

« Qui ne voit qu'en un Etat, tout dépend de cette éducation et nourriture » écrivait Montaigne.

Nous souhaitons recevoir encore de nombreuses réponses.

\*\*

« Je pense que les enfants doivent être mis au courant des réalités de la vie dès qu'ils sont en âge de comprendre. Je parle à mes enfants de mes souvenirs de camp lorsque la conversation s'y prête et cela me paraît absolument nécessaire. Je n'y vois aucune objection. Pour les plus jeunes, je les mets au courant à propos d'incidents tragi-comiques qui ne manquent pas. Intéressés, ils posent des questions ; petit à petit, on peut ainsi leur faire connaître les horreurs des camps, et, ce faisant, leur inculquer la haine de la guerre.

Marcelle BELL,  
Evian (Haute-Savoie).  
27.589 Ravensbrück.

Notre camarade Marijo Chombart de Lauwe (21.706 Ravensbrück - 2.807 Mauthausen) nous répond à la fois comme mère de jeunes enfants (8, 7 et 4 ans) et comme spécialiste de psychologie de l'enfant, car elle est attachée au Centre national de la Recherche scientifique, au service de Neuro-Psychiatrie infantile du Professeur Heuyer.

« Je crois que chaque famille, en fonction de son climat et de ses conceptions religieuses, politiques ou philosophiques, conscientes ou non, résoudra le problème de façons diverses. Chaque enfant a, d'ailleurs, un tempérament et des besoins différents auxquels il faut essayer de s'adapter ; il y a tout de même deux grands principes sur lesquels il me semble nécessaire d'insister :

1) Le pouvoir de l'image est très puissant chez les jeunes enfants ; on doit leur éviter à tout prix l'horreur des photos et dessins représentant les camps (tas de cadavres, etc.). De même, les films relatifs aux camps devraient être « interdits aux moins de seize ans », et même à cet âge, c'est aux parents et éducateurs de juger la maturité de chaque jeune.

2) Il ne faut pas que les enfants soient coupés des réalités de la vie, mais qu'ils ne les affrontent pas seuls, ni tout d'un bloc. C'est une question d'attention des parents et de mise en confiance des enfants. Les enfants rencontrent très jeunes le problème de la mort, de la misère et

de la souffrance, de l'obligation de tuer les animaux, etc. Dès la deuxième année scolaire, dans leur Histoire de France, on leur apprend la longue série des guerres, et en fin d'année, on leur parle de la résistance et de la déportation.

Toutes ces réalités peuvent être des occasions saisies par les parents pour leur expliquer les lois de la vie et l'évolution de la société.

Pour répondre personnellement à votre questionnaire, voici la manière dont j'ai procédé jusqu'à maintenant :

1) Mes enfants ont été mis au courant de la déportation vers 5 ou 6 ans, alors que nous en parlions avec des amis. Mon mari et moi, nous avons essayé de leur expliquer à différentes reprises les raisons de l'emprisonnement et les conditions de vie au camp : froid, faim, travail. Nous ne parlons pas devant eux des tortures, ni des chambres à gaz, etc. Nous les ferons lorsqu'ils seront adolescents, à moins qu'ils n'en entendent parler avant.

2) Je ne leur parle pas spontanément de mes souvenirs de camp, ils sont trop petits et ont besoin de se sentir en confiance et en sécurité, mais quelquefois ils posent des questions.

3) Est-ce nécessaire qu'ils connaissent ces tragiques réalités ?

De toute façon, ils les apprendront. Déjà les enfants sont au courant par leurs camarades d'école et par la vie du quartier (commerçants, voisins qui parlent, etc.) de la guerre en Algérie. Il vaut mieux qu'ils apprennent dans leur foyer ces faits, et en même temps qu'on leur fasse comprendre que tous les hommes sont égaux et que la guerre est une chose affreuse.

4) Les objections ?

Certains enfants sont très émotifs. Ne seront-ils pas trop impressionnés ? Leur cacher la réalité ne servirait à rien, ils l'apprendront tôt ou tard. Tout dépend de la façon dont on leur présente les faits, et surtout il est possible de leur expliquer le côté positif de la résistance, en minimisant les conséquences ; entre 7 et 10 ans, ils peuvent comprendre.

5) Comment les mettre au courant ? En saisissant l'occasion d'une conversation entendue, ou la leçon de leur livre d'histoire... Mes deux aînées ont été très contentes, l'année dernière, de montrer à l'école, à l'occasion de ce chapitre de leur livre, qu'elles savaient déjà comment les Français s'étaient opposés à l'occupation. Mais je leur ai expliqué aussi qu'il ne fallait pas hâter les Allemands, que certains aussi avaient été au camp. Tout cela avait été surtout la faute d'un certain Hitler qui les commandait à ce moment. Dans chaque pays, il y a toujours des bons et des méchants. A 7 et 8 ans, on ne peut demander plus.

Encore une fois, il y a sûrement d'autres façons de procéder, mais d'une part je voudrais que mes enfants soient joyeux, épanouis, et d'autre part, je souhaite que, plus tard, adultes, ils aient au cœur le goût de lutter contre toute injustice et toute souffrance. »

M. CHOMBART DE LAUWE.

# STRECNO

A Strecno, en Tchécoslovaquie, fut inauguré, au mois d'août dernier, un monument élevé à la mémoire des combattants français tombés lors des combats de la libération.

Ces combattants, à 100 % volontaires, étaient prisonniers des Allemands et s'évadèrent en 1944. Groupés autour du commandant de Lannurien, ils gagnèrent la Hongrie, pays neutre où ils auraient pu attendre paisiblement la fin des hostilités, puis la Slovaquie, où ils devinrent des partisans, en se joignant aux résistants tchécoslovaques et russes et en participant à l'insurrection nationale. Ils perdirent un tiers des leurs.

M. Tanguy-Prigent, ministre des Anciens Combattants, présida la délégation française qui fut accueillie avec une vibrante sympathie par le peuple tchécoslovaque. Puisse l'héroïsme de la brigade du commandant de Laanurien effacer dans son cœur le souvenir de Munich !

## L'Assemblée Générale

Afin de répondre au vœu émis à la quasi unanimité des membres présents à l'Assemblée générale du 29 janvier 1956, la date de notre prochaine Assemblée générale est fixée au dimanche 3 mars 1957.

Les camarades qui désireraient poser leur candidature pour la nouvelle composition du Conseil d'administration sont priés de nous le faire savoir le plus rapidement possible.

Ci-dessous la liste des membres sortants :

Parmi les déportées : Mmes Anthionoz, Lansac, Souchère, Charpentier.

Parmi les internées : Mmes Geoffray et Billoud.

Toutes nos adhérentes ont la possibilité de poser leur candidature. Elles se mettront, le cas échéant, en rapport avec leur déléguée régionale qui se chargera de nous transmettre celle-ci.

Nous demandons à nos déléguées régionales d'assister à notre Assemblée générale. Si cela leur est impossible, nous les prions de réunir les adhérentes de leur section afin d'élire une remplaçante qui les représentera à notre Assemblée générale.

Les camarades de Paris pouvant offrir l'hospitalité à des déléguées sont priées de nous le faire connaître. Nous les en remercions d'avance.

Nous demandons cependant à nos déléguées de chercher à se loger chez des parents ou des amis parisiens. Au cas où cela ne leur serait pas possible, qu'elles veuillent bien nous prévenir, afin que nous puissions nous préoccuper de leur hébergement.

« Soyons fermes, purs et fidèles ; au bout de nos peines il y a la plus grande gloire du Monde : celle des Hommes qui n'ont jamais cédé. »

Général de Gaulle  
(14 juillet 1943).

## TAXE SUR LES AUTOMOBILES

Sont dispensés de la taxe dans certaines conditions, les véhicules dont les propriétaires bénéficient de priviléges diplomatiques ou qui ont fait l'objet d'une admission à titre temporaire en franchise d'impôts.

L'article 2 du décret spécifie que sont notamment exonérés de la taxe :

- les véhicules ayant plus de vingt-cinq ans d'âge;
- les véhicules spéciaux utilisés par les infirmes et mutilés;
- les véhicules de tourisme appartenant :

a) aux bénéficiaires des articles 36 et 37 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

b) aux pensionnés dont le taux d'invalidité est au moins égal à 80 % et qui sont titulaires de la carte d'invalidité;

c) aux infirmes civils titulaires de la carte prévue à l'article 173 du Code de la famille et de l'aide sociale et portant la mention « station debout pénible »;

d) aux aveugles titulaires de la carte prévue aux articles 173 et 174 du Code de la famille et de l'aide sociale.

L'exonération prévue aux a, b, c, d ci-dessus est limitée à un seul véhicule par propriétaire.

Cette exonération en faveur des victimes de la guerre s'applique également pour la taxe annuelle sur les véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV, taxe prévue par le décret 56-876 du 3 septembre 1956.

**Vignettes-autos.** — Du 31 octobre au 30 novembre prochain, les automobilistes devront acheter dans les débits de tabacs et les bureaux de l'Enregistrement, les vignettes destinées à être apposées sur les pare-brise des véhicules pour justifier du paiement des nouvelles taxes.

Les véhicules utilisés ou possédés par les invalides et les infirmes sont exonérés de ces taxes. Les intéressés devraient-ils risquer d'être arrêtés à tout moment par les agents de la circulation pour faire valoir leurs droits à l'exonération?

Pour pallier cet inconvénient, M. Jean Filippi, secrétaire d'Etat au Budget, a décidé de faire délivrer des vignettes gratuites qui seront apposées sur tous les véhicules exonérés des taxes.

Il ne s'agit encore que d'une décision de principe. Les conditions dans lesquelles seront délivrées les vignettes gratuites et la liste exacte des bénéficiaires seront prochainement arrêtées. En tout état de cause, les vignettes ne seront exigées sur les pare-brise des automobiles qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

**Le transport gratuit des voiturettes est étendu à de nouvelles catégories de mutilés.**

A la suite d'un accord qui est intervenu entre l'Administration et la S.N.C.F., pourront dorénavant prétendre à l'enregistrement gratuit de leur voiturette :

- les grands mutilés d'Extrême-Orient (Indochine, Corée);
- les grands mutilés militaires des théâtres d'opérations extérieures;
- les grands mutilés militaires hors guerre;
- les victimes civiles de la guerre 1914-1918;
- les victimes civiles de la guerre 1939-1945.

Les autorisations spéciales nécessaires seront délivrées par le Secrétariat général de la S.N.C.F., 88, rue St-Lazare, à Paris (9<sup>e</sup>) (Tél. : Trinité 73-00) sur demandes des médecins-chefs des Centres d'appareillage précisant la qualité de mutilés militaires ou de victimes civiles des bénéficiaires. Cette mention sera reproduite sur l'autorisation.

## CEREMONIES ET MANIFESTATIONS prévues à Paris pour la célébration de l'anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

### Vendredi 2 novembre :

— A 11 h., à la Pagode, 45, avenue de la Belle-Gabrielle, à Nogent-sur-Marne, cérémonie à la mémoire des Indochinois morts pour la France.

— A 14 h., à la Mosquée de Paris, prières spéciales dites à l'intention des Musulmans morts pour la France.

### Dimanche 4 novembre :

— A 9 h. 30 à la Synagogue, 44, rue de la Victoire, à Paris;

— A 11 h. 15 à la Cathédrale Notre-Dame de Paris;

— A 16 h. 30 à l'église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée;

— A 18 h. 30, la Flamme sous l'Arc-de-Triomphe sera ravivée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre. Le rassemblement s'effectuera à 18 h. 10 sur le trottoir formant le coin gauche de l'avenue des Champs-Elysées (côté des numéros impairs) et de la place de l'Etoile et non pas au carrefour George-V.

### Journée du 11 novembre :

— 8 h. 50, cérémonie officielle à l'Arc de Triomphe; rassemblement des Associations sur le côté droit des Champs-Elysées (côté des numéros pairs), la tête du cortège à la hauteur de la statue de G. Clemenceau.

— A 22 h., tous les flambeaux de Paris et de province seront groupés au Grand-Palais et précédés de musiques militaires et encadrés par des cavaliers; ils remonteront en cortège les Champs-Elysées pour la cérémonie d'extinction à 23 h. à la Dalle de l'Inconnu.

## AVIS IMPORTANT

Nous prions nos camarades de Paris, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, de bien vouloir indiquer dans leurs demandes de réforme (1<sup>re</sup> demande : aggravation ou nouvelles infirmités) qu'elles désirent être assistées du docteur Fully.

Le docteur Fully sera au Centre de Réforme les 1<sup>er</sup> et 3<sup>er</sup> jeudis du mois, à 14 heures.

— Arrêté du 10 juillet 1956 (« Journal officiel » du 19 juillet 1956, page 6656), prolongeant au 1<sup>er</sup> janvier 1960 la validité des cartes du Combattant, ayant plus de 5 ans de date.

— Loi du 1<sup>er</sup> août 1956 (n° 56-759) au J.O. du 2 août 1956, reporte au 1<sup>er</sup> janvier 1958 la date à partir de laquelle les demandes de l'un des titres prévus par les différents statuts de combattants ou victimes de la guerre (notamment carte de Déporté résistant ou politique).

— Circulaire 1175 S. D.F., 388 III A du 31 mai 1956 relative à la réparation des appareils de prothèse des victimes civiles et militaires de la guerre.

Chaque mutilé peut faire réparer sans intervention du Centre d'appareillage, ses appareils de prothèse dans la limite d'une somme de 10.000 francs par an et par appareil, chaque réparation ne pouvant excéder 5.000 francs.

L'intéressé sera remboursé de ses dépenses sur présentation d'une facture acquittée.

S'il s'adresse à un fournisseur agréé des Centres d'appareillages, il pourra s'il le désire être exempté du paiement au fournisseur.

L'A.D.I.R. étant actuellement débordée de travail, demande d'urgence l'aide bénévole de quelques camarades.

## Carnet Familial

### NAISSANCES

Laurent, fils de notre camarade Mme Escudié, Paris, août 1956.

Jean-François Lubeigt, petit-neveu de notre déléguée pour la Gironde, Mlle Tersa, Bordeaux, 12 juillet 1956.

Yves, fils de notre camarade Mme Robert Prat, La Garenne-Colombes, août 1956.

Geneviève, fille de notre camarade et déléguée pour l'Oise, Mme Verschueren, Beauvais, le 21 juillet 1956.

### DECES

M. Pierre-Louis Berthaud, Conseiller de l'Union Française, représentant de la France à la Commission internationale pour les Archives d'Arolsen, est décédé subitement, le 8 août 1956.

Nous avons le grand regret d'annoncer la mort accidentelle de François Meyer-Lévy. Il était le petit-fils de Mme Meyer-Lévy qui nous a tant aidé pour les ventes de solidarité.

Notre camarade Jeanne Bouvron a perdu sa mère, Nantes, le 24 juillet 1956.

Notre camarade Geneviève Charriot-Goudard est décédée, Lyon, mai 1956.

Notre camarade Georgette Guyomard (27.000) est décédée, Lille, septembre 1956.

Notre camarade Mme Guérin a perdu son mari, Angers, août 1956.

Notre camarade et Vice-Présidente d'honneur, Mme Hottinguer, a perdu sa mère.

Notre camarade Geneviève Riff est décédée, Paris, le 10 septembre 1956.

Notre camarade Mme Stoinski a perdu son père, Lyon, septembre 1956.

Notre camarade Mme Tourgueniev a perdu sa sœur, Angers, août 1956.

Notre camarade Mme Bersagol, trésorière de notre section de la Gironde a perdu sa mère, Bordeaux, 21 juillet 1956.

### MARIAGE

Michel Bartoli, fils de notre camarade Yvonne Bartoli, a épousé Mlle Arlette Bachié, Toulouse le 2 octobre 1956.

### DECORATIONS

Ont été promues au grade d'officier de la Légion d'honneur nos camarades :

Mmes Pradel née Renel,

Marguerite Carmignac née Seguin, et au grade de chevalier de la Légion d'honneur, nos camarades :

Mmes Chabot, Espitalier, Franck-Lejeune, Guérin-Beau, Huri, Lacombe.

La Médaille de la France Libérée a été attribuée par arrêté du 3 août 1956 (J.O. du 25 août 1956) à notre camarade Guiard, née Demengeon.

## Un étonnant Sandwich !

Que diriez-vous, pour vos pique-niques et vos réceptions, de la recette suivante, recueillie dans les Sudètes, en avril 1945 ?

Une déportée, ayant la ligne « mannequin », l'explique à une autre, pendant la « pause » :

« Tu prends une flûte de pain, pas une flûte de 350 grammes, non, une flûte de 750 grammes. Tu la coupes en deux, tout du long, et tu la beurres bien, des deux côtés, naturellement. A un bout, tu mets des sardines, ensuite, deux œufs durs, tu continues avec du jambon, puis du rosbif, puis du fromage, et tu termines avec de la confiture, à l'autre bout. Tu as tout ton repas avec un seul sandwich. Je te le jure, au retour, je m'en ferai sûrement un comme cela... et je le mangeraï ! »